



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/194
4 mars 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN APPLICATION
DU PARAGRAPHE 4 DE LA RÉOLUTION 1143 (1997)**

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 4 de sa résolution 1143 (1997) du 4 décembre 1997, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui soumettre, 90 jours après l'entrée en vigueur du paragraphe 1 de la résolution, sur la base des observations faites par le personnel des Nations Unies en Iraq et des consultations menées avec le Gouvernement iraquien, un rapport lui indiquant si l'Iraq avait distribué équitablement les médicaments, les fournitures médicales, les denrées alimentaires ainsi que les produits et fournitures de première nécessité destinés à la population civile qui sont financés conformément à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995), en y incluant toute observation qu'il jugerait utile de faire quant à la mesure dans laquelle le niveau des recettes permet de répondre aux besoins humanitaires de l'Iraq, ainsi qu'à sa capacité d'exporter des quantités de pétrole et de produits pétroliers suffisantes pour que les recettes correspondantes atteignent le montant visé au paragraphe 1 de la résolution 986 (1995).

2. Le présent rapport contient des informations, pour la période qui va jusqu'au 15 février 1998, concernant la distribution de fournitures humanitaires sur l'ensemble du territoire iraquien, y compris la mise en oeuvre du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies dans les trois provinces du nord (Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh). Il rend compte en outre des travaux du Secrétariat concernant l'examen des demandes présentées au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) du 6 août 1990 et de ceux des superviseurs chargés d'approuver les contrats de vente de pétrole, des inspecteurs indépendants de l'ONU (Saybolt) déployés pour observer les chargements de pétrole et les transferts, ainsi que des inspecteurs indépendants du Lloyd's Register chargés de vérifier l'arrivée de produits humanitaires en Iraq. Dans la mesure où l'Iraq n'a pas encore reçu de fournitures humanitaires au titre de la phase III de la résolution 986 (1995), je rendrai compte de la mise en oeuvre de cette phase dans le rapport que je présenterai avant la fin de la période de 180 jours en cours, conformément au paragraphe 4 de la résolution 1143 (1997).

II. VENTE DE PÉTROLE ET DE PRODUITS PÉTROLIERS

3. Depuis le début de la phase III, les superviseurs ont examiné et approuvé 34 contrats passés avec des acheteurs de 14 pays : Algérie (1), Autriche (1), Espagne (2), États-Unis d'Amérique (3), Fédération de Russie (12), France (2), Inde (1), Indonésie (1), Italie (3), Maroc (1), Pays-Bas (1), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2), Suisse (1) et Turquie (3). La quantité totale de pétrole dont l'exportation a été approuvée dans le cadre de ces contrats correspond à environ 152 millions de barils pour la période de 180 jours – soit le volume le plus important depuis le début de la mise en oeuvre de la résolution 986 (1995). Aux prix actuels, le montant total des recettes prévues pour l'ensemble de la période de 180 jours représente 1 milliard 870 millions de dollars (y compris les redevances pour l'oléoduc). Les mécanismes de fixation des prix approuvés par le Comité sur la recommandation des superviseurs avaient été utilisés dans tous les contrats présentés.

4. Pendant la phase I, le Gouvernement iraquien avait été autorisé à exporter du pétrole à un moment où le prix moyen était de 17,99 dollars par baril. Un total de 119 515 720 barils ont été exportés, ce qui a rapporté 2 149 806 398 dollars. Pendant la phase II, le Gouvernement a été autorisé à exporter du pétrole dont le prix moyen était à ce moment-là de 16,74 dollars par baril. L'Iraq a exporté 125 942 341 barils, soit l'équivalent de 2 124 569 788 dollars. Dans les premiers 63 jours de la phase III, il a été autorisé à exporter du pétrole dont le prix n'était plus alors que de 12,18 dollars par baril, les 50 553 475 barils vendus rapportant 617 130 190 dollars. Par comparaison avec la première moitié de la phase I, pendant laquelle l'Iraq a exporté 51 611 001 barils, il lui faudrait pour obtenir des recettes comparables, compte tenu de ce que le prix du baril de pétrole a baissé de 32 % durant la phase III, exporter au total 84 916 622. Au 27 février 1998, au cours de la première période de la phase III de mise en oeuvre de la résolution, 42 chargements représentant au total 46,1 millions de barils d'une valeur estimative de 570 millions de dollars, ont été effectués. Environ 66 % des enlèvements ont été effectués à Ceyhan (Turquie). Huit enlèvements représentant au total 10,2 millions de barils d'une valeur estimative de 120 millions de dollars, doivent être effectués d'ici la fin de la première période de 90 jours de la phase III. Compte tenu des retards intervenus dans la reprise de la vente de pétrole iraquien en application de la résolution 1143 (1997) et de la forte baisse des cours du pétrole depuis l'adoption de cette résolution, on s'attend à un déficit de 380 millions de dollars des recettes par rapport à l'objectif de 1 milliard 70 millions de dollars (y compris les redevances pour l'oléoduc) fixé pour la période de 90 jours si les cours de changent pas.

5. Les superviseurs ont continué à conseiller le Comité créé en application de la résolution 661 du Conseil de sécurité et à lui apporter leur concours en ce qui concerne les mécanismes de fixation des prix, l'approbation des contrats et les modifications à y apporter, la gestion du montant de 1 milliard 70 millions de dollars (y compris les redevances pour l'oléoduc) fixé comme objectif de recettes pour la première période ainsi que d'autres questions ayant trait aux exportations et au contrôle, au titre des résolutions 986 (1995), 1111 (1997) du 4 juin 1997, 1129 (1997) du 12 septembre 1997 et 1143 (1997). Les superviseurs

/...

et les inspecteurs indépendants de la Saybolt ont collaboré étroitement aux fins du contrôle des installations pétrolières et des enlèvements de pétrole.

6. Au cours de la phase III de la mise en oeuvre de la résolution 986 (1995), les exportations de pétrole iraquien se sont déroulées sans heurts, et une excellente coopération s'est instaurée entre les superviseurs de l'ONU, les inspecteurs de la Saybolt, les autorités turques, l'organisme d'État pour la commercialisation du pétrole et les acheteurs de pétrole des différents pays. D'après l'évaluation des superviseurs et des inspecteurs indépendants de la Saybolt, l'Iraq est en mesure d'exporter des quantités suffisantes de pétrole pour atteindre l'objectif de recettes de 2 milliards de dollars fixé pour la phase III.

7. Les dernières recettes des ventes de pétrole effectuées en vertu de la résolution 1111 (1997) ont été déposées le 2 janvier 1998 au compte Iraq ouvert par l'ONU. Au total, 128 lettres de crédit, représentant 2 124 569 788 dollars de recettes pétrolières, ont été traitées. Entre le 15 janvier et le 20 février 1998, 43 lettres de crédit ont été confirmées par la Banque nationale de Paris en application de la résolution 1143 (1997). Le produit de ces ventes de pétrole, qui devrait représenter environ 598 millions de dollars, sera fonction des cours du brut sur le marché.

III. ACHAT DE FOURNITURES HUMANITAIRES ET CONFIRMATION DE LEUR ARRIVÉE

8. En plus du démarrage des opérations au titre de la phase III au cours de la période considérée, le processus d'examen et d'approbation des demandes présentées dans le cadre des phases I et II s'est poursuivi et les fonds disponibles en vue de l'achat de fournitures humanitaires sont pratiquement épuisés en ce qui concerne la phase I et le sont totalement en ce qui concerne la phase II. L'accent continue à être mis sur l'amélioration des procédures internes pour faciliter le processus d'approbation des contrats et le rendre plus efficace.

9. Au 27 février 1998, le Secrétariat de l'ONU avait reçu au titre de la phase I 957 demandes d'autorisation pour l'exportation de fournitures humanitaires vers l'Iraq dont 879 avaient été présentées au Comité du Conseil de sécurité pour décision, 69 avaient été annulées ultérieurement et 9 n'avaient pas encore été distribuées. Sur les 879 demandes soumises au Comité, 830 ont été approuvées, 44 ont été bloquées et 5 ont été mises en attente. En ce qui concerne la phase II, le Secrétariat avait reçu 611 demandes d'autorisation, dont 558 avaient été soumises au Comité, 20 avaient été annulées et 33 n'avaient pas été distribuées. Sur les 558 demandes soumises au Comité, 536 ont été approuvées, une a été bloquée et 21 sont encore en attente. Au titre de la phase III, le Secrétariat avait reçu 80 demandes d'autorisation, dont 75 avaient été envoyées au Comité, 2 avaient été annulées et 5 n'avaient pas encore été distribuées. Sur les 73 demandes soumises au Comité, 49 ont été approuvées, une a été mise en attente et 25 se trouvaient dans la filière conformément à la procédure d'approbation tacite. En termes monétaires, les demandes approuvées représentaient plus de 93 % de la valeur totale en dollars des demandes présentées au Comité dans le cadre de la phase I et plus de 98 % dans le cadre de la phase II.

/...

10. Les inspecteurs indépendants de l'ONU (Lloyd's Register), qui sont chargés de confirmer l'arrivée des fournitures humanitaires en Iraq, ont continué de s'acquitter de leur mandat aux points d'entrée d'Al-Walid, Trebil et Zakho et au port d'Umm Qasr. Ils ont bénéficié, dans l'exercice de leurs fonctions, de l'entière coopération des autorités iraqiennes à tous les postes frontière.

IV. COMPTE IRAQ OUVERT PAR L'ONU

11. Au 20 février 1998, dans le cadre de la phase I, 842 lettres de crédit ayant trait à l'exportation de fournitures humanitaires avaient été approuvées ou émises conformément à la résolution 986 (1995) du Conseil, pour un montant représentant environ 1 212 863 515 dollars, y compris les achats de denrées alimentaires et de fournitures médicales destinés aux trois provinces du nord. Au 20 février 1998, un montant de 1 060 948 733 dollars avait été versé, en 1 343 paiements, à des fournisseurs aux termes de leurs lettres de crédit pour des livraisons de fournitures humanitaires.

12. Dans le cadre de la phase II, 346 lettres de crédit ayant trait à l'exportation de fournitures humanitaires avaient été approuvées ou émises conformément à la résolution 1111 (1997), pour un montant représentant environ 999 938 770 dollars, y compris les achats destinés aux trois provinces du nord. Au 20 février 1998, un montant total de 423 474 195 dollars avait été versé, en 209 paiements, à des fournisseurs aux termes de leurs lettres de crédit. À la même date, aucune lettre de crédit n'avait été approuvée ou émise en application de la résolution 1143 (1997).

13. Au 20 février 1998, le solde du compte Iraq ouvert par l'ONU à la Banque nationale de Paris s'élevait à 935 175 964 dollars, dont 912 891 986 dollars mis de côté pour des lettres de crédit approuvées et émises.

14. Dans sa résolution 1143 (1997), le Conseil de sécurité a autorisé le Gouvernement iraquien à exporter du pétrole et des produits pétroliers pour une nouvelle période de 180 jours, à compter du 5 décembre 1997. Au 20 février 1998, sur le montant de 2 milliards de dollars autorisé aux termes de la résolution 1143 (1997), un montant de 101,2 millions de dollars avait été déposé sur le compte pour la phase III.

15. Les fonds reçus à ce jour et les dépenses correspondantes se répartissent comme suit :

a) Un montant de 2 174 300 000 millions de dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires par le Gouvernement iraquien, comme prévu à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995). La valeur des lettres de crédit émises par la Banque nationale de Paris, au nom de l'ONU, pour le paiement des fournitures destinées à l'ensemble de l'Iraq s'est élevée à 2 212 800 000 millions de dollars, la différence (144,6 millions de dollars) correspondant au remboursement des achats en gros effectués par le Gouvernement iraquien à l'intention des provinces du nord et distribués dans le cadre du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies;

b) Un montant de 523,9 millions de dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires devant être distribuées dans les trois provinces du

/...

nord de l'Iraq dans le cadre du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies, comme prévu à l'alinéa b) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses afférentes à l'achat de fournitures humanitaires approuvées par le Comité du Conseil de sécurité se sont élevées à 371,5 millions de dollars;

c) Un montant de 1 312 700 000 millions de dollars a été viré directement au Fonds d'indemnisation des Nations Unies, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution. Sur ce montant, 82,8 millions de dollars provenaient du compte destiné à couvrir les frais de transport de pétrole et de produits pétroliers irakiens, via la Turquie, par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik (voir alinéa f) ci-dessous). Au 20 février 1998, un montant de 67,9 millions de dollars avait été affecté au financement des dépenses de fonctionnement de la Commission d'indemnisation et un montant de 713 millions de dollars aux première et deuxième séries de versements dus au titre des réclamations des catégories A et C;

d) Un montant de 90,8 millions de dollars a servi à défrayer l'ONU des dépenses opérationnelles et administratives entraînées par l'application de la résolution 986 (1995), comme prévu à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses administratives encourues à ce titre par l'ensemble des organismes des Nations Unies se sont élevées à 64,9 millions de dollars;

e) Un montant de 30,8 millions de dollars a été affecté à la Commission spéciale des Nations Unies au titre de ses dépenses de fonctionnement, comme prévu à l'alinéa e) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses de la Commission spéciale se sont élevées à 26,1 millions de dollars;

f) Un montant de 275,9 millions de dollars a été réservé pour couvrir les frais de transport de pétrole et de produits pétroliers irakiens exportés, via la Turquie, par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik, conformément à l'alinéa f) du paragraphe 8 de la résolution et aux procédures adoptées par le Comité du Conseil de sécurité. Sur ce montant, 193,1 millions de dollars ont été versés au Gouvernement turc et 82,8 millions de dollars, soit 30 % du total, ont été virés au Fonds d'indemnisation des Nations Unies;

g) Un montant de 41 millions de dollars a été viré directement au compte-séquestre ouvert en vertu des résolutions 706 (1991) du 15 août 1991 et 712 (1991) du 19 septembre 1991 aux fins des paiements envisagés au paragraphe 6 de la résolution 778 (1992) du 2 octobre 1992, comme prévu à l'alinéa g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995).

V. APPROBATION, ARRIVÉE ET DISTRIBUTION DES FOURNITURES HUMANITAIRES

16. Au 15 février 1998, sur les 2 979 650 tonnes de denrées alimentaires qui devaient être livrées au titre de la phase I, 2 727 249 tonnes étaient arrivées en Iraq. En outre, 1 522 053 tonnes avaient été livrées au titre de la phase II et les observateurs du Programme alimentaire mondial signalent que 3 799 777 tonnes de vivres achetés dans le cadre des phases I et II ont été distribuées. Le 16 septembre 1997, des contrats portant sur les premières fournitures entrant dans le cadre de la phase II ont été passés. L'Iraq n'a reçu jusqu'ici aucune fourniture entrant dans le cadre de la phase III. Selon

/...

les données disponibles, les délais nécessaires pour l'approbation des contrats ont été sensiblement réduits mais il faut encore toujours beaucoup de temps jusqu'à ce que les produits alimentaires arrivent. Au cours de la période considérée, les denrées alimentaires et produits connexes sont arrivés tard aux bénéficiaires et les quantités distribuées ont été réduites.

17. Dans le secteur médical, au 15 février 1998, sur une allocation totale de 210 millions de dollars au titre de la phase I, des contrats portant sur une valeur de 200 millions de dollars avaient été approuvés par le Comité du Conseil de sécurité. La valeur des médicaments et fournitures connexes reçus s'élève à 147 514 513 dollars, ce qui représente 70,2 % de l'allocation au titre de la phase I. Dans le cadre de l'allocation de 210 millions de dollars au titre de la phase II, la compagnie d'État iraquienne pour l'importation de médicaments et de fournitures médicales (KIMADIA) a conclu 281 contrats portant sur une valeur de 250 millions de dollars, dont 214, représentant 189 171 427 dollars, ont été approuvés. Dix-neuf contrats supplémentaires portant sur une valeur de 23 580 318 dollars restent en attente.

18. Dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, un montant de 24 millions de dollars a été alloué au titre de chaque phase. Dans le cadre de la phase I, 29 contrats d'une valeur de 22 894 236 dollars ont été soumis et approuvés. Dans le cadre de la phase II, 24 contrats d'une valeur de 20 168 292 dollars ont été soumis, dont 23, d'une valeur de 19 279 203 dollars ont été approuvés. Un contrat, portant sur une valeur de 890 589 dollars, a été mis en attente. À ce jour, des fournitures d'une valeur de 11 917 544 dollars, représentant 52 % des demandes approuvées au titre de la phase I, ont été reçues par les autorités du secteur de l'approvisionnement en eau. Cinquante-six pour cent de la quantité totale de chlore liquide commandée au titre de la phase I sont arrivés à ce jour et ont été distribués dans les 15 provinces du centre et du sud de l'Iraq. Les livraisons de chlore gazeux au titre de la phase I devraient être terminées en mars 1998. Il n'a pas encore été livré de produits commandés au titre des phases II ou III.

19. Dans le secteur de l'électricité, 105 demandes portant sur une valeur de 36 710 833 dollars ont été présentées au Comité du Conseil de sécurité au titre de la phase I, dont 88, d'une valeur de 35 593 463 dollars, ont été approuvées. Deux demandes de matériel d'une valeur de 1 170 000 dollars restent en attente, deux demande d'une valeur de 693 585 dollars sont encore dans la filière et 12 demandes d'une valeur de 4,3 millions restent bloquées. Au titre de la phase II, 28 demandes d'une valeur de 41 964 268 dollars ont été présentées, dont 25, d'une valeur de 40 356 666 dollars, ont été approuvées. Une demande d'une valeur de 1 150 000 dollars demeure en attente et trois, portant sur du matériel électrique et des pièces de rechange d'une valeur d'environ 600 000 dollars destinés aux centrales électriques de Baiji et de Dora, ont été présentées. Des fournitures et du matériel d'une valeur de 11,3 millions de dollars, soit plus de 32 % de la valeur des demandes approuvées au titre de la phase I, ont été reçus et distribués. Il n'a pas encore été livré de matériel au titre des phases II ou III.

20. Un montant total de 72 millions de dollars a été alloué au secteur agricole dans le cadre des trois premières phases. Des contrats portant sur 91 % de l'allocation de 48 millions de dollars destinée à ce secteur au titre des

/...

phases I et II ont été présentés au Comité du Conseil de sécurité. Le taux d'approbation a considérablement augmenté : des contrats portant sur 87 % des allocations au titre des phases I et II ont été approuvés. La valeur des produits livrés aux centres de distribution de Bagdad représente 24 % du montant total des allocations au titre des phases I et II, et le taux de livraison a augmenté de 53 % par rapport aux périodes visées par le rapport précédent. Toutefois, ces livraisons ne comprennent aucun produit demandé dans le cadre de la phase II. Les livraisons hors saison ont représenté 51 % du volume total des livraisons, ce qui a permis aux centres de distribution de Bagdad de distribuer 44 % des fournitures livrées aux centres de distribution des 15 provinces. Les produits livrés hors saison seront entreposés jusqu'à l'été prochain. Certains intrants (tracteurs, pulvérisateurs et pompes d'irrigation) sont livrés aux utilisateurs finals par les centres de distribution de Bagdad et des provinces, mais la plus grande partie du petit matériel destiné au secteur agricole est distribuée par les centres de district, à l'intérieur de chaque province. Les centres chargés d'assurer la distribution des intrants à leurs usagers finals ont reçu 40 % des fournitures livrées, correspondant à 9,6 % des fonds alloués au titre des phases I et II. Les livraisons à l'intérieur du pays ont représenté 15 % de ce chiffre, et les pièces de rechange destinées aux hélicoptères utilisés dans le secteur agricole 64 % de la valeur des demandes se rapportant à du matériel devant être livré en mars 1998. La distribution des intrants aux utilisateurs finals a commencé, la valeur des articles distribués représentant un montant estimatif de 210 000 dollars. Les estimations sont faites sur la base de vérifications par sondage dans les centres de distribution de district, comme il est indiqué de façon plus détaillée dans la section VI du présent rapport. Tous les exploitants peuvent obtenir des prêts du Gouvernement pour acheter des intrants agricoles. Seuls des exploitants relativement récents, qui exploitent des terres nouvellement mises en culture, ont demandé des prêts au titre de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité pour acheter des pompes d'irrigation. Tous les intrants agricoles sont vendus aux exploitants à des prix subventionnés qui représentent entre 5 et 30 % de leur coût d'achat auprès du fournisseur.

21. Dans le secteur de l'éducation, un montant de 12 millions de dollars a été alloué pour chacune des phases. Au titre de la phase I, 12 contrats ont été présentés au Comité du Conseil de sécurité, dont huit, portant sur une valeur de 10 950 428 dollars, ont été approuvés et deux ont été bloqués. Au titre de la phase II, 14 contrats d'une valeur de 10 723 633 dollars ont été présentés, dont 12 portant sur une valeur de 10 582 437 dollars, ont été approuvés, un a été bloqué, un a été mis en attente et deux sont dans la filière. Seules des fournitures commandées au titre de la phase I, portant sur une valeur de 2 220 300 dollars, sont arrivées et sont en train d'être distribuées. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a confirmé que 50 % de ces produits ont été distribués en l'espace de trois semaines.

Approbation, arrivée et distribution des fournitures
humanitaires dans les provinces de Dohouk, Arbil et
Souleimaniyeh

22. Un montant de 44,8 millions de dollars avait été alloué aux trois provinces septentrionales de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh pour l'achat de denrées alimentaires pour les rations générales, et un montant de 1,3 million de dollars

/...

pour le Programme de suppléments alimentaires. Le 15 février 1998, 148 785 tonnes au total de denrées alimentaires, savon et détergent sont arrivées aux entrepôts gérés par le Programme alimentaire mondial (PAM) à Mossoul et Kirkouk, alors que les besoins totaux avaient été estimés à 117 635 tonnes. Un total de 118 239 tonnes ont été distribuées à plus de 10 300 agents chargés de la distribution des rations dans les trois provinces. Le fait que les quantités distribuées dépassent les quantités requises est dû à ce que pendant le mois de décembre 1997, on a entrepris de distribuer certaines denrées qui n'étaient pas disponibles jusque-là. Le PAM continue de fournir aux personnes déplacées à nouveau une ration unique au moment de leur réenregistrement sur la liste des personnes appelées à recevoir des rations régulières. Lors de leur réenregistrement, il vérifie concrètement qu'il s'agit effectivement de personnes déplacées à l'intérieur du pays et, en se référant à sa base de données informatisées, que celles-ci étaient enregistrées initialement sur la liste des personnes appelées à bénéficier de rations.

23. Le programme d'alimentation complémentaire PAM/UNICEF pour le nord du pays vient toujours compléter la distribution de rations générales. À ce jour, le PAM a fourni un total de 17 073 tonnes de denrées alimentaires supplémentaires d'une valeur de 9,45 millions de dollars. Un total de 7 571 tonnes est arrivé dans les trois provinces du nord, dont 2 126,16 ont été distribuées. Ce chiffre s'explique par le fait que le PAM a utilisé, avant que le Conseil n'adopte la résolution 986 (1995), des fournitures provenant de son opération d'urgence, qui est en train de s'achever. Les achats ont été délibérément échelonnés pour assurer que, tout en conservant des stocks suffisants dans le pays, ceux-ci n'atteignent pas un niveau tel qu'ils risquent de s'avarier. En janvier 1998, le PAM a distribué 1 003 tonnes d'aliments supplémentaires à quelque 230 000 personnes parmi les 262 000 prévues. Les critères de sélection pour pouvoir bénéficier de ce programme sont rigoureux et les 45 000 personnes susceptibles d'en bénéficier encore devraient être identifiées dans le courant des mois de février et mars 1998. Le nombre des bénéficiaires des rations alimentaires supplémentaires fournies au titre de la résolution 986 (1995) du Conseil s'élevait à 241 588 personnes. À ce jour, des apports alimentaires d'une valeur de 577 149 dollars fournis par l'UNICEF sont arrivés dans le cadre de la phase I. Quatre-vingt dix-neuf pour cent de ces apports ont été distribués. Dans le cadre de la phase II, un budget total de 3 170 000 dollars a été affecté à la fois à la nutrition et à la protection de l'enfance. Onze demandes d'autorisation correspondant à un montant de 2 422 833 dollars ont été approuvées par le Comité du Conseil de sécurité. Aucune denrée n'est encore arrivée dans le cadre de la phase II, et aucune demande d'autorisation n'a été présentée au titre de la phase III. D'autre part, l'UNICEF a fourni, par l'intermédiaire de 87 centres de santé publique et 30 centres de réhabilitation nutritionnelle existant dans le nord, du lait en poudre enrichi destiné à environ 25 000 enfants mal nourris. Tout l'équipement de contrôle de la croissance a été reçu et distribué dans 412 centres de santé publique et 13 centres de réhabilitation nutritionnelle. Tous les micronutriments ont également été reçus et distribués à 2 000 enfants anémiés, femmes enceintes et mères allaitantes. Des supports d'enseignement ont aussi été reçus et distribués dans 13 centres de santé publique et centres de réhabilitation nutritionnelle aux fins du contrôle de la croissance et pour diverses activités éducatives en matière de santé.

/...

24. Des médicaments et fournitures médicales d'une valeur totale de 11 838 825 dollars, soit 41 % des 28,8 millions de dollars alloués dans le cadre de la phase I sont arrivés. La province de Dohouk a reçu 98 % de la part qui lui revient de ces fournitures et celles d'Arbil et Souleimaniyeh en ont reçu respectivement 84 et 83 %. Les provinces du nord ont également reçu pour 4 millions de dollars d'équipement médical, qui a été alloué pour 23 % à la province de Dohouk, 24 % à la province d'Arbil et 43 % à la province de Souleimaniyeh, cet équipement a été distribué et installé à raison de 81 % dans cette dernière province et jusqu'à 99 % et 100 % dans les provinces d'Arbil, de Dohouk respectivement. L'installation et le fonctionnement de cet équipement, dont nul n'avait l'expérience dans ces provinces, ont soulevé de grandes difficultés. Des ingénieurs de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) aident à installer le matériel et à le faire fonctionner. L'OMS explore également la possibilité de faire appel à des techniciens spécialisés pour former du personnel local. En outre, les futurs contrats d'achat de matériel sophistiqué comporteront désormais un élément de formation. Du matériel médical, d'une valeur de 5 633 718 dollars, de l'équipement pour mesurer la qualité de l'eau, d'une valeur de 191 030 dollars, ainsi que des fournitures pour l'enseignement de la puériculture d'une valeur de 210 828 dollars ont été commandés dans le cadre de la phase II. Des évaluations concernant le contrôle de la qualité de l'eau ainsi que l'enseignement de la puériculture ont été entreprises. L'UNICEF a également fait distribuer des vaccins et immunisé 17 488 enfants.

25. Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, 20,2 millions de dollars et 20 millions de dollars avaient été alloués respectivement pour la phase I et la phase II aux provinces du nord. Dans le cadre de la phase I, 31 demandes d'autorisation correspondant à un montant de 18 481 537 dollars ont été présentées au Comité du Conseil de sécurité qui les a approuvées. Dans le cadre de la phase II, 69 demandes correspondant à un montant de 17 458 798 dollars ont été présentées et approuvées. À ce jour, dans le cadre de la phase I, est arrivé de l'équipement d'une valeur de 3 863 066 dollars, soit 21 % du montant total de l'allocation. Soixante-sept tonnes de chlore gazeux, 5,5 tonnes de tablettes de chlore et 90 tonnes de sulfate d'aluminium ont été reçues, et distribuées dans les stations de traitement des eaux des zones urbaines, semi-urbaines et rurales.

26. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) conserve la responsabilité de l'exécution, en étroite coopération avec le secrétariat du Département des affaires économiques et sociales, des activités touchant le secteur de l'électricité. Quatre-vingt sept demandes d'autorisation ont été présentées dans le cadre de la phase I et ont toutes été approuvées par le Comité du Conseil de sécurité, ce qui représente un montant de 23 269 945 dollars par rapport à l'allocation totale de 23 270 000 dollars. Dans le cadre de la phase II, 27 demandes d'autorisation correspondant à un montant de 17,7 millions de dollars ont été présentées et approuvées. Les travaux préparatoires sont en cours en vue de la présentation de demandes d'autorisation dans le cadre de la phase III, pour laquelle la totalité des fonds alloués se monte à 26 millions de dollars. À ce jour, du matériel pour une valeur de 145 000 dollars est arrivé dans les entrepôts du nord. Le matériel destiné à ce secteur devrait arriver pour la plus grande partie en septembre 1998 et tout au long de l'année 1999, pour ce qui concerne la phase II. L'état des structures des barrages de Derbandikhan et de Dokan, qui

/...

fournissent l'un et l'autre de l'électricité aux provinces d'Arbil et de Souleimaniyeh et de l'eau pour l'irrigation au centre et au sud du pays, reste toutefois préoccupant. Un relevé complet a été entrepris au début de janvier 1998, duquel il ressort qu'il faudrait affecter 15 millions de dollars à des travaux de réparation d'urgence pour le barrage de Derbandikhan et 2 millions de dollars pour les travaux à entreprendre sur le barrage de Dokan.

27. À la fin de janvier 1998, plus de 80 % de toutes les fournitures agricoles destinées aux trois provinces du nord étaient arrivées dans la région. Si la plus grosse partie des intrants d'été et certains autres sont encore entreposés en attendant que vienne le moment de les utiliser, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait distribuer 35 % des fournitures générales, le reste devant aller aux agriculteurs dès le printemps prochain et les mois d'été. Les fournitures agricoles de la plus grande utilité parviennent de plus en plus rapidement dans les provinces du nord où elles sont distribuées au fur et à mesure de leur arrivée. On notera en particulier l'arrivée en temps utile d'intrants essentiels pour la grande saison de plantation de l'hiver et la distribution de ces intrants aux agriculteurs. Parmi ces intrants, ont été distribués des semences de blé, des herbicides, des fongicides, des engrais et du matériel de vaporisation. Des stocks sont disponibles pour les plantations d'été; ils seront distribués aux agriculteurs au printemps. En outre, des vaccins et des médicaments pour le bétail et la volaille n'ont pas cessé d'arriver bien qu'irrégulièrement, et en quantités correspondant à la demande, ce qui fait que la plus grande partie du cheptel a été vaccinée contre toute une série de maladies animales. La FAO, en tant qu'agent d'exécution, a très activement participé, en étroite consultation avec les autorités locales, à la planification et à l'exécution d'une série de programmes de formation et au développement de services destinés aux agriculteurs, débouchant sur des campagnes de distribution ciblées. Ces programmes concernent la protection des plantes, la production, l'immunisation du cheptel et la production volaillière. On prépare actuellement la prochaine campagne contre la punaise des céréales en prévision de la récolte de blé qui commencera en juin 1998.

28. Dans le secteur de l'éducation, 10 millions de dollars ont été alloués à l'UNICEF pour chacune des phases. Dans le cadre de la phase I, 13 demandes d'autorisation d'un montant représentant 9 348 131 dollars ont été présentées et approuvées. Dans le cadre de la phase II, 10 demandes correspondant à un montant de 9 153 131 dollars ont été présentées et approuvées. Des fournitures d'une valeur de 3 549 285 dollars, soit 38 % de la valeur totale des contrats passés dans le cadre de la phase I ont été livrées et 80 % ont été distribuées. Des fournitures essentielles ont été distribuées dans 981 écoles et des coffrets pédagogiques à l'intention des professeurs et des élèves ont été distribués dans 2 015 écoles primaires; 509 191 enfants devraient en bénéficier. Cinq millions de dollars ont en outre été alloués à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour chacune des phases d'exécution, et 15 demandes d'autorisation correspondant à un montant de 3 466 961 dollars ont ainsi été présentées au Comité du Conseil de sécurité dans le cadre de la phase I. Dans le cadre de la phase II, six contrats d'un montant total de 3 086 638 dollars ont été présentés et approuvés. Du matériel d'une valeur de 3 549 385 dollars, représentant plus de 50 % de la valeur totale des contrats passés dans le cadre de cette phase, a été distribué dans les entrepôts

/...

et est présentement utilisé pour la construction de 62 000 bureaux d'écoliers en vue de la réhabilitation de 98 écoles. L'UNESCO commencera prochainement à fabriquer 25 000 bureaux supplémentaires avec du matériel fourni par l'UNICEF. À ce jour, 12 500 bureaux, qui seront suivis par 9 400 autres, sont en cours de fabrication et les plans en vue de la réhabilitation de quelque 83 écoles, pour un montant de 2 350 000 dollars, dans le cadre de la phase I, sont bien avancés. Les travaux devraient commencer après la saison d'hiver. Dans le cadre de la phase II, 300 000 dollars supplémentaires ont été alloués à l'OMS, qui a présenté 18 contrats d'un montant global de 120 828 dollars concernant l'éducation sanitaire, qui ont tous été approuvés.

29. Un montant total de 29 millions de dollars a été alloué au titre des trois phases aux fins de la réinstallation des personnes. Néanmoins, le nombre des personnes déplacées qui devront être réinstallées étant approximativement d'un demi-million, la demande excède largement les ressources disponibles. On entreprendra, dans le cadre des phases I et II, de construire 3 100 logements, 70 routes rurales, 133 écoles primaires, y compris les logements des professeurs, 3 écoles secondaires, 27 centres de santé, et d'exécuter 20 projets concernant les systèmes d'égouts, 19 projets d'assainissement de l'eau et 20 projets portant sur des canaux d'irrigation, ainsi que de mettre en place divers services communautaires et d'autres infrastructures de base. À la fin de janvier 1998, 6 projets concernant la construction de systèmes d'égouts et de routes avaient déjà été menés à bonne fin, 65 autres étaient en bonne voie et devaient être achevés dans les prochains mois. Des contrats sont en cours d'établissement pour 48 autres projets et 77 projets en sont à différents stades de la procédure d'appel d'offres. Les relevés sur le terrain et la planification pour la phase III effectués en étroite consultation avec les autorités locales, sont près d'être achevés.

30. Depuis l'arrivée d'un coordonnateur de projets en novembre 1997, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a entrepris très activement de conceptualiser et de lancer les activités humanitaires de déminage concernant les trois provinces septentrionales. Du personnel opérationnel et du personnel d'appui ont été recrutés, aux niveaux international aussi bien que national, et des bureaux ont été installés dans chacune des trois provinces. Des bases opérationnelles ont été mises en place pour les équipes de déminage, à Choman dans la province d'Arbil et à Maidan dans la province de Souleimaniyeh. La plus grande partie de l'équipement nécessaire pour ce programme, y compris les détecteurs de mines et les véhicules d'appui, a été commandée et est maintenant arrivée dans le pays, ou en transit. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a fait appel à des spécialistes internationaux de déminage qui ont achevé le recrutement de démineurs et d'assistants paramédicaux nationaux, qui suivent actuellement une formation intensive. Les opérations de déminage proprement dites devraient commencer prochainement. On s'occupe actuellement de mettre en place un appui aux victimes des mines. Deux ateliers de fabrication de prothèses installés dans les province d'Arbil et de Souleimaniyeh, qui fournissaient des membres artificiels et des services de réadaptation et qui avaient fermé faute de ressources, sont maintenant à nouveau pleinement opérationnels grâce au programme humanitaire de déminage. On a entrepris de remettre en état un troisième atelier de ce type et de former le personnel nécessaire dans la province de Dohouk.

/...

31. Il convient de noter qu'il a été mis fin en novembre 1997 aux activités militaires de grande ampleur qu'avaient connues les provinces d'Arbil et de Souleimaniyeh. Le personnel et les installations de l'Organisation des Nations Unies n'ont fait l'objet d'aucune attaque pendant la période couverte par le présent rapport et le programme humanitaire n'a connu aucune interruption. L'alimentation en électricité de la province d'Arbil à partir de la province de Souleimaniyeh a également été assurée sans interruption.

VI. DISPOSITIF D'OBSERVATION ET ACTIVITÉS DANS CE DOMAINE

32. Dans les rapports que j'ai présentés au Conseil de sécurité en application du paragraphe 11 de la résolution 986 (1995) et du paragraphe 3 de la résolution 1111 (1997) (S/1997/419 et S/1997/685, respectivement), j'ai décrit le processus d'observation entrepris par les trois types d'observateurs des Nations Unies dans les secteurs de l'alimentation et de la santé respectivement. Dans mon rapport au Conseil (S/1997/935), établi conformément au paragraphe 3 de la résolution 986 (1995), j'ai expliqué en détail le fonctionnement du mécanisme de suivi qui constitue une caractéristique générale du processus d'observation et décrit la dualité des opérations qui englobent l'assistance technique et les vérifications ponctuelles dans les provinces du nord où l'Organisation des Nations Unies est chargée de la mise en oeuvre du programme.

33. Les équipements destinés à tous les secteurs prévus dans le cadre de la première phase continuent d'arriver, ce qui a élargi le champ d'activité du Groupe d'observation par région géographique qui a commencé ses travaux dans les secteurs de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de l'électricité et de l'agriculture. Le rôle de ce groupe pour ce qui est de l'observation des secteurs en question et les stratégies des équipes de déploiement sont actuellement examinés par la direction du Groupe, en consultation avec le Groupe d'observation multidisciplinaire. Les organismes et programmes des Nations Unies continuent d'observer l'arrivée des produits qui sont de leur ressort, en suivant leur cheminement depuis le point d'arrivée jusqu'à l'utilisateur final. Les activités d'observation demeurent axées sur les secteurs alimentaires et médicaux qui représentent 85 % du volume total des marchandises prévues pour chaque phase.

34. Dans le secteur alimentaire, les observateurs des Nations Unies ont continué de surveiller la distribution de tous les vivres en se rendant dans tous les entrepôts, silos et minoteries de toutes les provinces. Les observateurs du Programme alimentaire mondial (PAM) ont visité périodiquement – tous les entrepôts, silos et minoteries (770 visites d'entrepôts, 835 visites de silos et 3 227 visites de minoteries). Le PAM a également continué à mettre à jour les informations recueillies lors de toutes ces visites. Par ailleurs, les observateurs ont effectué dans toutes les provinces 58 994 contrôles ponctuels auprès des agents de distribution et 77 860 auprès des bénéficiaires.

35. Dans les provinces du nord, où le PAM est chargé de la gestion des entrepôts alimentaires et de la distribution, les activités d'observation demeurent axées sur les bénéficiaires et les agents de distribution. Depuis le lancement des activités de distribution de denrées alimentaires en application de la résolution 986 (1995) du Conseil, le PAM a effectué des contrôles chez presque tous les agents chargés de la distribution générale, lesquels ont, dans

/...

bien des cas, fait l'objet d'au moins trois ou quatre contrôles. Des modalités particulières d'observation ont été adoptées pour les programmes d'alimentation complémentaire. Le PAM et l'UNICEF se tiennent en liaison avec les directions locales de la santé pour évaluer l'impact de ces programmes sur les enfants souffrant de malnutrition, les femmes enceintes et les mères allaitantes. Le personnel chargé des soins de santé primaires suit l'état nutritionnel de chaque bénéficiaire à l'aide d'indicateurs standard et communique à l'Organisation des Nations Unies des renseignements régulièrement mis à jour. Les observateurs vérifient les listes de distribution mensuelle à tous les autres bénéficiaires des programmes d'alimentation complémentaire et déterminer lors de leurs visites si les bénéficiaires ont accès à d'autres sources d'approvisionnement. Une fois la distribution effectuée, les observateurs du PAM vérifient à la fois la quantité et la qualité des rations distribuées, et enquêtent sur les plaintes mettant en cause les agents de distribution. Tous les mois, en moyenne 15 % des familles recevant des aliments complémentaires et 75 % des agents chargés de la distribution de ces aliments font l'objet d'un contrôle.

36. Dans le secteur de la santé, l'OMS a déployé des observateurs chargés de surveiller l'arrivée et la distribution des fournitures et du matériel médicaux devant faire l'objet d'un suivi en collaboration avec le Groupe d'observation multidisciplinaire. Les articles prévus dans le cadre de la deuxième phase comprennent davantage de matériel hospitalier et de pièces de rechange que lors de la première phase. En conséquence, les activités d'observation portant sur ces articles comporteront l'inspection du matériel installé et l'observation des articles/systèmes connexes indispensables au fonctionnement dudit matériel (climatisation, approvisionnement en eau, assainissement et électricité). Tous les observateurs dans le secteur de la santé ont indiqué que les installations sanitaires étaient en très mauvais état et que, dans certaines régions, les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement desservant les hôpitaux étaient sur le point de s'effondrer. Dans les provinces du nord, des équipes de la FAO ont mené à bien les activités d'observation avant et après la distribution des médicaments aux établissements de santé. Avec le lancement de la troisième phase, un examen détaillé du processus d'observation est entrepris dans le but de rationaliser les activités d'observation concernant l'efficacité, l'équité et l'adéquation de la distribution. On s'efforce également de recueillir le plus grand nombre d'informations possible sur l'état des infrastructures sanitaires. Ces efforts devraient permettre à l'OMS et au Groupe d'observation multidisciplinaire de mieux évaluer l'efficacité et la rentabilité de l'opération ainsi que les critères à appliquer pour arrêter les priorités touchant leur remise en état.

37. Dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, l'utilisation et la distribution de chlore liquide sont surveillées et les informations recueillies sont introduites dans une base de données constituée par l'UNICEF, qui donne un aperçu périodique de tous les produits importés dans le pays dans ce secteur. Cette base offre aux observateurs un moyen très utile d'obtenir des informations mises à jour quotidiennement sur les articles donnant lieu à observation. Selon les spécifications de l'article en question, la base de données indique l'endroit où il est stocké dans chaque province, aux niveaux de l'entrepôt et du site du projet, la date de livraison à l'entrepôt de province ainsi que les dates d'expédition sur le site du projet et d'installation. L'UNICEF a inspecté 100 % des marchandises livrées aux

/...

entrepôts de province et 80 % de celles distribuées sur les sites des projets. De même, il a surveillé toutes les livraisons de chlore liquide sur les sites des projets. Les observateurs de secteur et de région ont effectué respectivement 401 et 12 visites sur les sites des projets dans le centre et le sud, y compris des usines de traitement de l'eau et des effluents des stations de pompage des eaux usées et des entrepôts. Pour ce qui est du chlore liquide, l'UNICEF a surveillé de très près toutes les bouteilles pleines qui entraient en Iraq et toutes celles qui en sortaient.

38. Dans le secteur de l'électricité, le processus d'observation continue d'inclure des visites préliminaires dans des centrales électriques, des postes de distribution et de transmission et d'autres installations. Le PNUD a effectué sur 25 sites dans le centre et le sud 63 visites, au cours desquelles il a examiné les quantités reçues et leur conformité avec les documents pertinents. Toutes les marchandises livrées sont identifiées et leurs spécifications comparées à celles indiquées dans les documents d'expédition établis par la Lloyd's Register. Les observateurs du PNUD vérifient le tampon de la Lloyd's Register sur les documents et s'assurent que les articles en question correspondent bien à ceux prévus dans le plan de distribution correspondant et autorisés par le Comité du Conseil de sécurité. Le Groupe d'observation par région géographique a commencé ses activités dans ce secteur et compte déjà cinq visites à son actif.

39. Dans le secteur agricole, la FAO et le Groupe d'observation par région géographique a effectué au total 143 et 5 observations respectivement dans le centre et le sud de l'Iraq. La FAO suit tous les intrants – depuis la passation du marché jusqu'à la distribution dans les centres de distribution de province – et inspecte en permanence les 43 centres de distribution aux niveaux central et provincial. La distribution dans les districts provinciaux est contrôlée grâce à des vérifications ponctuelles effectuées dans les 275 centres de distribution de district. Les équipements à double usage sont soumis à un système de suivi distinct depuis leur arrivée dans le pays jusqu'à leur emploi par les utilisateurs finals. Il a été effectué au total huit observations qui ont permis de suivre la livraison et la distribution de 2 550 pulvérisateurs des centres de distribution centraux jusqu'à ceux des districts.

40. Dans le secteur de l'éducation, les observateurs de l'UNESCO se sont rendus dans certaines écoles de Bagdad, Bassorah et Mossoul où une étude préliminaire a été réalisée. Dans les provinces septentrionales de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh, l'UNICEF a effectué 150 observations au cours desquelles il a évalué la distribution des fournitures à chaque étudiant.

41. Le Groupe d'observation multidisciplinaire a mis au point des modalités distinctes permettant de suivre les nombreuses pièces de rechange qui représentent une part considérable des marchandises livrées. Comme il est impossible de suivre le cheminement de tous les types de pièces de rechange dans tous les secteurs, celles-ci doivent faire l'objet d'observations sélectives aux niveaux de l'entreposage et de l'utilisation, les pièces retenues à cette fin étant celles dont le coût est le plus élevé et celles ayant un double usage. Les observateurs multidisciplinaires ont appliqué ces modalités pour localiser les pièces de rechange dans tous les secteurs pendant toute la période à l'étude,

/...

42. Les observateurs de région ont fait état des difficultés rencontrées par les utilisateurs finals en raison des retards constants de livraison et aussi parce que certaines denrées manquent ou leur quantité a été réduite dans les rations. Les bénéficiaires ont donc exprimé leur vif mécontentement lors de leurs entretiens avec les observateurs. Ils se sont également plaints de manquer d'autres articles de première nécessité (de fournitures médicales, électricité, eau, vêtements, manuels scolaires, etc.). Ne constatant aucune amélioration de la qualité de la vie, certains ont refusé de répondre aux questions des observateurs. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport complémentaire, un examen des activités d'observation et d'établissement de rapports s'impose et est en cours. En conséquence, le Groupe d'observation par région géographique, agissant en consultation avec le Groupe d'observation multidisciplinaire, procède actuellement à l'analyse des questionnaires adressés aux utilisateurs finals.

43. Les effectifs et les activités d'observation ont été réduits au cours de la deuxième quinzaine de février 1998 pour des raisons de sécurité, compte tenu des événements survenus en Iraq à ce moment-là. Toutefois, les observateurs nationaux du PAM ont poursuivi les vérifications ponctuelles auprès des agents de distribution et des ménages au niveau des provinces. Les dispositions voulues ont été prises pour faire en sorte que les fournitures allouées qui n'avaient pas été contrôlées durant la période en question le seraient une fois que les activités normales auraient repris. Tout le personnel évacué durant cette période a repris ses fonctions à la fin du mois de février.

VII. OBSERVATIONS CONCERNANT L'EFFICACITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'ADÉQUATION DE LA DISTRIBUTION

A. Alimentation et nutrition

Efficacité

44. Le PAM a signalé que, dans les 15 provinces du centre et du sud, il fallait en moyenne trois à cinq jours pour que les vivres parviennent du point d'entrée aux entrepôts provinciaux, ce qui représentait une amélioration par rapport aux périodes précédentes. Selon les observateurs des Nations Unies, les pertes liées à la manutention et au traitement se situaient dans la limite tolérable de 2 % à toutes les étapes de la distribution. Toutefois, à cause de retards enregistrés à ce jour dans l'application du programme, tous les paniers de denrées alimentaires étaient incomplets pendant la période considérée. En novembre 1997, il n'a pas été fourni de légumineuses ou de détergent et seules ont été fournies des quantités réduites d'huile, de thé, de sel et de savon. En décembre 1997, il n'a pas été fourni de savon en vertu des dispositions de la résolution 986 (1995), et n'étaient disponibles que des quantités réduites de légumineuses, huile végétale, thé et détergent. En janvier 1998, les bénéficiaires ont reçu des rations réduites de thé et de détergent et étaient particulièrement mécontents de la chute brutale des distributions de préparations pour nourrissons. Dans le nord, pour décembre 1997 et janvier 1998, les vivres ont été pour la première fois distribués selon le calendrier fixé.

45. Les retards et le manque de coordination des arrivages ont donné lieu à des insuffisances qui se sont fait sentir à tous les stades de la distribution. Lorsque les fournitures arrivent en retard, manquent ou sont réduites, il s'ensuit des difficultés pour les destinataires qui n'ont pas les moyens d'acheter dans le commerce des vivres supplémentaires pour faire la soudure. Le système de rationnement individuel utilisé pour faire durer le panier pendant toute la durée du mois ne fonctionne plus dès qu'il y a des retards de sorte que les destinataires se nourrissent moins ou vendent des articles ménagers pour acheter des vivres. Bien souvent, les destinataires finals les plus vulnérables – personnes âgées ou chômeurs – doivent faire appel à la famille élargie et à d'autres formes de secours pour faire face à l'interruption des approvisionnements. Les quantités de produits de base qui parviennent chaque mois en Iraq étant inférieures au niveau requis, les entrepôts n'ont pas pu planifier correctement leurs programmes de distribution. L'approvisionnement n'a cessé d'être défaillant au milieu du circuit de distribution et le cycle a généralement débordé sur le mois suivant. À cause des retards dans la distribution de certains articles, les agents responsables de la distribution et les bénéficiaires ont dû faire des voyages supplémentaires, d'où un surcroît de dépenses, pour prendre livraison du panier complet. Le Gouvernement a remboursé aux agents le coût d'un déplacement au départ de l'entrepôt. Les frais de transport supplémentaires engagés par les agents chargés de la distribution à cause des retards ont été un sujet constant de plaintes auprès des observateurs. De même, certaines minoteries ont régulièrement arrêté la production au milieu du cycle de distribution à cause de l'interruption des livraisons de blé. Les responsables des minoteries ont également continué de se plaindre d'interruptions dues à des coupures de courant et au manque de pièces de rechange, qui ont entraîné une augmentation du nombre de journées de travail et les ont obligés à opérer des transferts entre installations afin de respecter les quotas mensuels.

46. Dans les trois provinces du nord – Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh – les rigueurs de l'hiver ont perturbé la distribution de vivres dans les zones les plus septentrionales. Le PAM avait espéré pouvoir prépositionner deux mois de vivres avant le début de l'hiver afin d'éviter les retards. Cela n'a toutefois pas été possible, à cause de l'irrégularité des arrivages de vivres à l'époque.

Équité

47. Pendant toute la période considérée, les observateurs du PAM ont confirmé que plus de 99,5 % de la population ont reçu de manière égale toutes les rations générales disponibles pendant un mois donné. Ce chiffre a été obtenu à partir d'un échantillon mensuel de 640 ménages qui ont reçu la visite du PAM, et s'est trouvé confirmé par les contrôles de stocks réguliers effectués par le PAM dans les entrepôts régionaux, qui ont fait apparaître que chaque province recevait le contingent de vivres fixé. Les entretiens avec des bénéficiaires menés par les groupes d'observation par région géographique (échantillon de 1 650 personnes) chez les agents chargés de la distribution ont indiqué que les destinataires immatriculés recevaient des rations équitables. Dans les provinces du nord, le programme d'alimentation d'appoint vise 262 000 personnes, essentiellement des personnes nécessiteuses, qui ont été sélectionnées par le PAM, l'UNICEF et les pouvoirs locaux sur la base de critères tels que les indicateurs types de santé et la sécurité alimentaire des ménages.

/...

48. Les observateurs des Nations Unies ont reçu des plaintes au sujet de la distribution de préparations pour nourrissons. La ration individuelle de 2,8 kilogrammes est restée inchangée jusqu'à janvier 1998, après quoi elle a été réduite de 33 % à cause d'une pénurie dans les entrepôts. D'après le Ministère du commerce, selon le plan de distribution II, les besoins d'importation ont été calculés sur la base d'une population de 190 629 nourrissons, mais la possibilité de recevoir une ration d'adulte pour les nourrissons ayant été supprimée en mai 1997, la population réelle ayant besoin de préparations pour bébés était de 416 451 nourrissons en décembre 1997. L'étude des registres a fait apparaître qu'il n'y avait pas eu d'augmentation notable du nombre réel de nourrissons et que la réduction apparue dans la distribution en janvier et février 1998 tenait donc à des décisions antérieures relatives aux achats, prises sur la base du changement de politique de distribution opéré en mai 1997. Le PAM a noté que les autorités irakiennes admettaient avoir sous-estimé les besoins réels. C'est le Ministère du commerce qui décide au niveau central des allocations aux différentes provinces, mais les entrepôts provinciaux ne disposent pas de la répartition par âge des jeunes enfants. De plus, pendant la période considérée, les fournisseurs n'ont pas livré de quantités égales des deux types de préparation, si bien que les préparations ont dû être allouées en fonction des disponibilités, les agents chargés de la distribution et les parents devant bien souvent trouver le type de préparation approprié pour les nourrissons concernés, en procédant soit à des échanges, soit à des achats ou à des ventes au niveau local.

49. Plusieurs équipes d'observateurs des Nations Unies ont récemment signalé un encombrement croissant dans certains entrepôts, en particulier pour ce qui est du riz, du sucre et de l'huile végétale. Selon les groupes d'observation par région géographique, ce problème est dû à l'irrégularité des arrivages. Il y a actuellement des stocks de certains produits de base représentant plus de trois fois les besoins mensuels. Il a fallu déplacer certains stocks de réserve nationaux pour pouvoir entreposer des stocks visés par la résolution 986 (1995). D'autres stocks relevant de la même résolution ont été entreposés provisoirement dans des silos. On surveillera soigneusement tous ces stocks ainsi que les mouvements de stocks afin d'éviter les risques de détérioration ou d'autres pertes. Par ailleurs, selon certaines informations, le Ministère de la santé a lancé un appel à l'aide internationale afin que des donateurs fournissent de la farine aux hôpitaux, qui en sont dépourvus et ne disposent pas de réserves. Les hôpitaux sont fortement tributaires de l'aide alimentaire du PAM et d'organisations non gouvernementales pour nourrir les malades et le personnel. Jusqu'à présent, le Gouvernement irakien a tenu à répondre à ces besoins au moyen de ressources extérieures fournies au titre de la résolution 986 (1995) mais, étant donné la situation actuelle, les Nations Unies ont recommandé que ces besoins soient intégrés au programme humanitaire.

Adéquation

50. Les premières évaluations du programme d'alimentation d'appoint dans le nord font apparaître des résultats préliminaires positifs. Dans le cadre d'un projet, 30 000 femmes enceintes et mères allaitantes reçoivent une ration alimentaire mensuelle et ont accès aux vaccins, bénéficient de contrôles prénatals et reçoivent une formation à l'accouchement sans risques et à l'allaitement maternel. À ce jour, 80 % des mères et enfants reçoivent les

/...

vaccinations requises et 52 % des femmes allaitent leurs enfants. Un autre programme important fournit des rations d'appoint aux enfants souffrant de malnutrition et à cinq des membres de la famille immédiate. Là aussi, les premiers résultats sont encourageants. Après avoir examiné 163 enfants dans les centres de santé primaire de Dohouk et d'Arbil, le PAM a constaté que 68 % d'entre eux avaient pris en moyenne 350 grammes en deux mois.

51. Dans les provinces du nord, 7 571 tonnes de vivres sont arrivées dans le cadre des programmes d'alimentation d'appoint. La livraison de certains produits tels que le blé bulgur enrichi, qui n'est disponible qu'auprès de fournisseurs spécialisés, a été retardée. Le PAM a remplacé ce blé par du riz prélevé sur ses propres stocks.

B. Santé

Efficacité

52. Selon l'OMS, le KIMADIA et le Ministère du commerce ont cherché à améliorer la procédure de passation des marchés en vertu de laquelle les fournisseurs sont tenus de soumettre la demande de marché au Secrétariat de l'ONU dans les deux à trois semaines suivant sa finalisation, faute de quoi le marché sera considéré comme nul et non avenu. Le fournisseur doit désormais, une fois que le Comité du Conseil de sécurité a donné son autorisation, expédier la totalité de la commande dans les trois mois et veiller à ce que l'expédition ne soit pas inférieure à 30 % du total. L'OMS compte pouvoir améliorer sensiblement les taux d'arrivage grâce à cette accélération de la procédure d'approbation et de livraison.

53. Les problèmes de transport continuent d'entraîner des retards dans la distribution des médicaments et fournitures médicales tout au long de la chaîne de distribution. Il faut en moyenne cinq à six semaines pour livrer des produits des entrepôts centraux de Bagdad aux entrepôts du reste du pays. La situation est encore plus grave dans le cas des médicaments et vaccins qui doivent être transportés dans du matériel frigorifique et qui constituent souvent des médicaments d'importance vitale, tels que l'insuline et les sérums. Le manque de coordination des arrivages de fournitures a encore aggravé les problèmes, comme dans le cas de sacs à urine fournis sans cathéters, de médicaments injectables fournis sans seringues jetables et de médicaments à administrer par voie intraveineuse fournis sans les solutions appropriées. La comptabilité des fournitures est d'une manière générale satisfaisante, mais l'efficacité de la distribution des fournitures médicales ne s'est pas améliorée.

54. La cause de cette situation réside pour une part dans l'insuffisance des communications entre les établissements de soins de santé et les entrepôts du Département de la santé au niveau provincial, qui se traduit soit par des retards dans la distribution, soit par la livraison de fournitures inutilisables. Une distribution ciblée a pu être opérée dans les cas où les entrepôts sont bien gérés. Il est à noter que le Ministère de la santé a envoyé des équipes d'évaluation dans les provinces pour relever des données plus précises en vue d'établir des plans d'attribution. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'amélioration dans les arrivages ou la distribution de fournitures

/...

complémentaires, et les opérations chirurgicales s'en sont fortement ressenties pendant la période considérée. Il est arrivé qu'à cause de mauvaises communications à l'intérieur d'établissements de soins de santé, des fournitures humanitaires restent inutilisées parce que le personnel médical en ignorait l'existence. On a constaté que certains établissements avaient des difficultés à distribuer les médicaments aux malades non hospitalisés, faute de flacons appropriés. L'OMS relève que sans supervision étroite, formation et appui, il ne sera pas possible de régler les problèmes de gestion dont souffre la distribution. Le mécanisme des Nations Unies chargé de l'observation continue d'étudier les retards dans les procédures d'assurance de qualité. Par exemple, il a récemment demandé pourquoi des solutions intraveineuses faisant cruellement défaut, qui avaient été livrées en novembre 1997, n'avaient été mises en distribution qu'à la mi-février 1998.

55. La valeur globale de tous les articles médicaux énumérés au titre des plans de distribution II et III dépasse 2 milliards de dollars. Toutefois, comme les allocations sectorielles combinées au titre des deux plans se montent à 420 millions de dollars, certains médicaments, fournitures destinées aux hôpitaux, pièces de rechange et matériel nouveau prévus dans les plans de distribution, ne peuvent être achetés. Les produits pharmaceutiques énumérés dans les plans de distribution II et III sont quasiment identiques. Le Ministère de la santé doit établir un ordre de priorité rigoureux afin d'éviter les doubles emplois dans les commandes et de rationaliser l'utilisation de ressources limitées. Il ne fait aucun doute que certains biens consommables prévus par la résolution 986 (1995) n'ont pas été utilisés à ce jour parce que le matériel complémentaire est hors d'usage. Selon une étude du Ministère de la santé portant sur plus de 55 000 appareils médicaux, environ la moitié sont périmés ou irrécupérables.

56. Dans les trois provinces du nord – Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh – l'OMS estime que les livraisons de produits provenant de l'entrepôt central de Bagdad se poursuivent en temps voulu. L'OMS coopère étroitement avec les autorités sanitaires locales pour améliorer la gestion et l'utilisation des médicaments. Des équipes de l'OMS fournissent des renseignements et des conseils ponctuels et un programme de formation de groupe plus complet est en cours d'élaboration et devrait être lancé sous peu.

Équité

57. L'OMS a entrepris une étude des plans d'affectation du KIMADIA afin d'évaluer la manière d'assurer l'équité dans la distribution des fournitures. Elle a également aidé le KIMADIA à informatiser la planification de la distribution, facilitant ainsi l'affectation équitable des ressources en regard des besoins à tous les niveaux des services de santé. Le Ministère de la santé a annoncé une nouvelle formule de distribution de fournitures au secteur privé, applicable à compter du 1er janvier 1998. Les pharmacies privées recevront les mêmes fournitures quelque soit la densité de la population; les hôpitaux publics recevront cinq fois plus de fournitures que les pharmacies privées et les cliniques conventionnées, quatre fois plus. Les spécialités pharmaceutiques ne seront livrées qu'aux hôpitaux dotés de médecins qualifiés. Il faudra déterminer les répercussions de cette mesure. D'après l'OMS, la valeur des médicaments distribués en janvier 1998 à 2 269 pharmacies se chiffrait à

/...

5 053 040 dollars. Après l'arrêt des livraisons au secteur privé, en novembre et décembre 1997, les observateurs des Nations Unies ont signalé que les livraisons avaient repris en janvier 1998. Toutefois, au 11 février 1998, l'entrepôt qui approvisionne le secteur privé n'avait pas reçu du KIMADIA les fournitures prévues par la résolution 986 (1995) à distribuer pour le même mois. Il s'ensuivra un retard dans la distribution aux établissements des niveaux secondaire et tertiaire.

Adéquation

58. Un large éventail de fournitures ont été livrées, mais il n'empêche que les quantités reçues à ce jour sont insuffisantes en regard des intentions du plan de distribution, des besoins élémentaires en matière de santé ou des besoins globaux du secteur. Dans la plupart des cas, les quantités fournies à ce jour ne couvrent que 20 % des besoins. L'absence d'attribution d'un ordre de priorité et les quantités relativement faibles de fournitures humanitaires parvenues à ce jour rendent particulièrement difficile toute évaluation de la situation globale. La distribution de médicaments qui ne sont pas considérés comme essentiels s'est sensiblement améliorée. Aux dires des responsables des soins de santé, les stocks de certains articles, notamment des fournitures spécialisées de laboratoire, sont suffisants pour cinq ans, mais il est difficile de déterminer s'il existe des quantités suffisantes d'autres produits pharmaceutiques ou fournitures, qui ne sont pas disponibles depuis plusieurs années. Par ailleurs, les prestataires de soins de santé signalent une hausse de la mortalité en pédiatrie à cause du manque de solutions intraveineuses et de médicaments de base. Les malades atteints d'affections chroniques continuent de recevoir au maximum un mois de traitement et le traitement des cancéreux est régulièrement retardé à cause du manque de coordination des arrivages et de l'insuffisance des livraisons. Les prestataires de soins de santé sont contraints de réutiliser le matériel intraveineux jetable, avec tous les risques de contagion que cela comporte. La plupart des hôpitaux n'opèrent qu'en cas d'urgence, les affections aiguës non traitées se transformant ainsi en cas chroniques. De surcroît, des enfants ont été atteints de handicaps à cause du manque d'antibiotiques, tandis que le rationnement des faibles quantités disponibles allonge la durée de la maladie et neutralise les effets du traitement. Le nombre d'hospitalisations a commencé à augmenter sensiblement en décembre 1997, mais le nombre d'interventions chirurgicales a chuté au cours du dernier trimestre. De plus, il n'est arrivé que 39 ambulances, dont 9 ont été affectées aux provinces du nord – Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh. La grave pénurie d'ambulances en état de marche que connaissent l'ensemble des 18 provinces a été à l'origine de décès évitables dans des cas d'urgence, en particulier dans les zones rurales.

59. En ce qui concerne la fourniture et la distribution de médicaments dans les provinces du nord, il apparaît que les besoins concernant 10 catégories pharmaceutiques ont été couverts, ce qui correspond aux besoins les plus élémentaires de la population. Les services de santé se sont sensiblement améliorés tant sur le plan curatif que sur le plan préventif, comme en témoigne l'augmentation du nombre de malades non hospitalisés, d'interventions chirurgicales et d'analyses de laboratoire. Il n'empêche que certains hôpitaux ont fait état de graves difficultés pendant les mois d'hiver, à cause du manque

d'appareils de chauffage, de combustible, de couvertures et autre matériel destiné à parer contre le froid.

C. Eau et assainissement

Efficacité

60. Des articles correspondant à 25 % seulement du montant total alloué dans le cadre des phases I et II sont arrivés dans le centre et le sud de l'Iraq; le reste ne devrait pas arriver avant juin 1998. Les observateurs ont confirmé l'efficacité de la distribution, mais l'installation de l'équipement a pris du retard en raison du manque de fonds et de techniciens compétents. Cinquante-six pour cent des quantités de chlore liquide commandées dans le cadre de la phase I sont arrivés et ont été efficacement distribués dans les 15 provinces du centre et du sud. Le chlore est utilisé effectivement mais pas de façon optimale parce que les conduites de distribution étant très endommagées, l'eau risque d'être contaminée de nouveau après avoir été désinfectée. Dans les provinces du nord, 21 % des articles commandés dans le cadre de la phase I étaient arrivés, y compris du chlore gazeux et de l'alun. Toutefois, le taux d'exécution du programme devrait s'améliorer lorsque arriveront les principaux équipements destinés à l'approvisionnement en eau des zones urbaines qui, en raison de leurs spécifications particulières, exigent de longs délais de livraison. L'UNICEF a mis au point 132 projets d'alimentation des zones rurales sur un total de 307; les travaux de construction, pour lesquels on utilise des organisations non gouvernementales locales et des entrepreneurs locaux, viennent de commencer. Des appels d'offres ont été lancés pour la construction de 70 stations de pompage, qui devrait commencer au début de mars 1998.

Équité

61. Les articles qui sont parvenus dans le centre et dans le sud du pays ont été distribués conformément au plan de distribution. Selon les constatations de l'enquête à indicateurs multiples effectuée par l'UNICEF en août 1996, la distribution a été faite en priorité dans le sud, où la situation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement est bien pire que dans le reste du pays.

Adéquation

62. La détérioration s'est poursuivie dans ce secteur. Selon les données du Ministère de la santé, les cas de fièvre typhoïde signalés ont diminué, passant de 15 238 en 1996 à 14 459 en 1997. La distribution d'alun de bonne qualité permet actuellement d'améliorer le processus de purification de l'eau et d'éviter que les mécanismes de dosage de l'alun, abîmés par d'alun de mauvaise qualité utilisé précédemment, ne continuent à se détériorer. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure la qualité de l'eau s'est améliorée étant donné la situation de plus en plus grave du réseau de distribution dont les nombreuses ruptures, fuites et coupures de courant font tomber la pression. D'après le niveau des dépenses prévu précédemment dans ce secteur (100 millions de dollars par an pour la maintenance préventive) et d'après les listes de matériel compilées pour des projets par l'UNICEF et l'organisation non gouvernementale CARE, on estime qu'il faudra 600 millions de dollars pour que le secteur de l'eau et de l'assainissement fonctionne de façon acceptable. Ainsi, 4 %

/...

seulement des besoins immédiats seront couverts par le plan de distribution de la phase III. Dans les provinces du nord, on estime qu'il faudra encore 54 millions de dollars pendant la phase III pour améliorer l'assainissement et l'hygiène dans les zones urbaines, semi-urbaines et rurales. Il est prévu que le plan de distribution de la phase III ne répondra qu'à 37 % des besoins immédiats.

63. Les besoins sont différents selon qu'il s'agit des réseaux de distribution ou des réseaux d'égouts. Dans le cas de l'eau, la détérioration de l'infrastructure entraîne fuites, baisses de pression et contamination; dans le cas des égouts, faute de maintenance, il se produit des blocages qui entraînent une dégradation du matériel. Les solutions à apporter sont elles aussi différentes : le réseau d'alimentation en eau a un besoin urgent de travaux de réfection, mais il fonctionne encore; par contre, dans le domaine de l'assainissement, il faut d'urgence s'occuper des 10 usines de traitement des eaux usées, qui, la plupart du temps ne fonctionnent pas ou fonctionnent très mal. Selon l'UNICEF, le Gouvernement iraquien a consacré au système d'approvisionnement en eau, qu'il juge prioritaire, la majorité des ressources allouées à l'ensemble du secteur en application de la résolution 986 (1995). L'on prévoit qu'une faible proportion seulement des besoins immédiats sera couverte par le plan de distribution de la phase III, mais j'ai néanmoins formulé dans mon rapport complémentaire des propositions en vue d'une augmentation sensible de l'efficacité opérationnelle du réseau d'approvisionnement en eau.

64. Les équipements prévus dans les phases I et II pour le centre et le sud qui n'ont pas encore été livrés représentent au total une valeur de 34 550 368 dollars, soit 75 % de la valeur des demandes approuvées pour ce secteur. Dans les provinces du nord, la valeur des équipements non encore livrés est de 30 144 952 dollars, soit 88 % de la valeur des contrats approuvés au titre des phases I et II. Les retards tiennent à ce qu'il faut définir les spécifications des matériels requis et trouver des fournisseurs. Bien souvent, il ne s'agit pas de matériels standard et il faut donc plus de temps pour les fabriquer, ce qui rend certains retards inévitables.

D. Électricité

Efficacité

65. Les plans de distribution pour les phases I à III ont permis de répondre dans une certaine mesure aux besoins immédiats du secteur en ce qui concerne l'augmentation de la production d'électricité et les réseaux de distribution. On pourrait penser que c'est le réseau de distribution auquel de très nombreux consommateurs ont été raccordés sans planification préalable, qui mérite l'attention la plus urgente, mais l'augmentation de la capacité de production l'emporte parce qu'en fait le réseau est capable de distribuer l'électricité produite.

66. Les équipements sont envoyés directement à leurs destinataires après vérification à l'entrepôt central. Les fournitures pour la réparation des lignes et d'autres équipements non spécialisés, tels que câbles à haute tension et transformateurs, sont distribués conformément aux plans d'attribution établis

/...

par l'Agence iraquienne pour la distribution d'électricité. Selon le PNUD, ces plans semblent effectivement refléter les besoins les plus urgents. Toutefois, il n'a pas été possible d'évaluer sur le plan technique l'utilisation des articles fournis en application de la résolution 986 (1995), de façon à déterminer les priorités et les stratégies, car les autorités iraqiennes n'ont pas fourni toutes les informations nécessaires. En ce qui concerne les articles qui sont déjà arrivés, l'efficacité a souffert du manque de coordination des livraisons, ce qui perturbe les calendriers prévus pour la maintenance des centrales. Il arrive aussi que des articles, tels que les câbles destinés au réseau de distribution, soient livrés, mais qu'ils ne puissent pas être utilisés parce que des éléments complémentaires, tels que des raccords de câble, n'ont pas été approuvés.

67. Dans les provinces septentrionales d'Arbil et de Souleimaniyeh, la production d'électricité est assurée par deux centrales hydroélectriques, dont la production est limitée par la quantité d'eau disponible et par la quantité d'eau nécessaire à l'irrigation, ainsi que par l'état dans lequel se trouvent les barrages et les génératrices, comme on l'a noté plus haut. Dans la province de Dohouk, la distribution est tributaire de la production assurée dans le centre et dans le sud.

Équité

68. Dans les 15 provinces du centre et du sud, les équipements destinés au réseau de distribution ont été répartis comme suit entre les quatre zones : Bagdad : 30 %; centre : 30 %; nord : 20 %; sud : 20 %. Les trois provinces du nord ont des problèmes communs, mais chacune a de surcroît des problèmes qui lui sont propres : dans la province de Dohouk, un grand nombre des postes de transformation ont été entièrement détruits; Arbil n'a pas de capacité de production et 65 % de ses principaux circuits de transport ne fonctionnent plus; Souleimaniyeh doit alimenter une région très vaste, à l'aide d'un réseau de distribution inefficace, à partir de deux centrales dont les génératrices doivent être remplacées. En ce qui concerne la répartition des ressources fournies en application de la résolution 986 (1995), il a été déterminé que celle-ci devait être fonction du nombre d'habitants. En conséquence, Souleimaniyeh reçoit 44 % du total, Arbil 33 % (après avoir retransmis à Souleimaniyeh 1 % à titre de dépenses de fonctionnement), et Dohouk 23 %.

Adéquation

69. Les plans de distribution pour les phases I à III allouaient 176 millions de dollars pour l'achat de matériel et de pièces détachées destinés aux travaux essentiels d'entretien et de réparation de 23 centrales, y compris les deux centrales hydroélectriques de Souleimaniyeh, ainsi que de leurs réseaux de transport et de distribution. Sur un total de 74,1 millions pour les 15 provinces, des articles d'une valeur de 62,2 millions, prévus dans le cadre des phases I et II, ont été approuvés mais ne sont pas encore arrivés. Des produits achetés au titre de 33 contrats pour une valeur totale de 11,3 millions de dollars sont arrivés. À la suite de l'installation et de l'utilisation des matériels autorisés dans le cadre des phases I et II, on peut s'attendre à ce que les centrales qui ont reçu les matériels en question augmentent légèrement leur production. Toutefois, d'après l'évaluation technique faite par le

/...

Gouvernement iraquien et confirmée par les observateurs de l'ONU, cet accroissement localisé risque fort d'être annulé par les effets de la détérioration d'autres centrales et de certaines parties du réseau de distribution. Ainsi la production et la distribution devraient continuer de se détériorer en 1998, encore qu'à un rythme moindre, malgré les apports fournis en application de la résolution 986 (1995).

70. Sur le total de 38,4 millions de dollars alloués aux trois provinces du nord dans les plans de distribution des phases I et II, l'achat de produits représentant 37,5 millions de dollars a été approuvé. Dans la phase I, 3,3 % des produits demandés ont été reçus dans les entrepôts prévus et les plans d'attribution sont actuellement en cours d'élaboration. Le reste devra être livré vers le milieu de 1998. Le Gouvernement iraquien et les autorités locales se sont plaints du temps prévu pour la livraison du matériel, mais cette durée n'est pas anormale étant donné la complexité des articles et les difficultés qu'il y a à trouver des fournisseurs pour des éléments qui ne correspondent pas aux normes actuelles sur le plan technique et sur le plan de la sécurité et qui ne sont plus fabriqués depuis des années. Lors de la planification des activités de mise en oeuvre, il est apparu qu'il fallait adopter une approche globale plutôt qu'une approche au coup par coup. Cette approche nouvelle, qui est fondée sur une évaluation préalable des besoins techniques des réseaux et des centrales, a été utilisée pour la mise au point des listes de matériel figurant dans les plans de distribution II et III. Des solutions de fortune appliquées ces dernières années se sont traduites par des problèmes de régulation de tension et ont causé des dommages considérables aux centrales et aux réseaux, faute de systèmes et de mécanismes de protection adéquats. Le résultat en est que les transformateurs se détériorent dans les trois provinces à un rythme tel qu'il faudrait jusqu'à 1 million de dollars de matériel par semaine pour arrêter la détérioration de la production d'électricité. La nouvelle stratégie tiendra dûment compte des capacités techniques des services locaux et empêchera que le matériel nouvellement installé ne soit soumis à des risques inacceptables. Comme je l'ai dit dans mon rapport complémentaire, le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales ont entrepris une étude technique afin d'aider les autorités compétentes à mettre au point une stratégie de mise en oeuvre qui soit réaliste et applicable. En ce qui concerne les barrages de Derbandikhan et Dokan, l'ONU prend toutes les mesures de sécurité possibles pour éviter une défaillance structurelle. Des experts de la sécurité ont effectué des inspections et leur rapport a été examiné par les autorités en Iraq. Les recommandations qu'ils ont faites pour réduire les risques au barrage de Derbandikhan doivent être mises en oeuvre immédiatement en attendant que les réparations essentielles soient menées à bien. Il convient de noter que dans le cas des deux barrages, la centrale est en très mauvais état. Les pièces détachées essentielles ont fait l'objet d'un appel d'offres et la procédure d'achat est en cours. Les deux centrales seront très prochainement soumises à une évaluation technique détaillée de la part des fournisseurs d'origine, en vue d'identifier les meilleurs moyens de rétablir la capacité à un niveau acceptable et régulier.

/...

E. Agriculture

Efficacité

71. Il n'a pas encore été livré de fournitures au titre des contrats passés pour la phase II. Le montant des livraisons s'élève à 11,6 millions de dollars, soit 24 % des ressources autorisées pour les phases I et II. Le taux de livraison a augmenté de 53 % par rapport à la période sur laquelle portait le rapport précédent. Ont notamment été livrés 100 tracteurs, 850 pulvérisateurs à l'usage de gros exploitants, 1 700 pulvérisateurs à l'usage de petits agriculteurs et 1 315 pompes pour l'irrigation de petites exploitations (montant total : 4,9 millions de dollars). La valeur des pièces détachées livrées, y compris les pièces de pompes pour l'irrigation de petites exploitations, les tracteurs pour grosses exploitations et les moissonneuses-batteuses s'élève à 1,1 million de dollars. Au total, 666,5 tonnes de produits agrochimiques (4,8 millions de dollars) et des fournitures vétérinaires d'une valeur de 1,9 million de dollars ont été livrées.

72. Les difficultés de distribution rencontrées dans les 15 provinces ont été causées par le manque de matériel de transport et de chargement et l'absence de chaîne de froid en état de fonctionnement. Les livraisons hors saison, qui représentent 51 % de la valeur totale livrée, seront entreposées jusqu'à l'été prochain. Nombre d'intrants à l'usage des grosses exploitations agricoles, tels que tracteurs et pulvérisateurs de 1 000 et 400 litres, sont remis aux utilisateurs finals aux points de distribution centraux et provinciaux, tandis que la plupart des pièces détachées, des intrants à l'usage des petites exploitations et des intrants vétérinaires sont mis en circulation à partir des points de distribution de district. La valeur totale des intrants parvenus aux points d'entreposage à partir desquels est assurée la distribution aux utilisateurs finals s'élève à 5,7 millions de dollars, soit 80 % des livraisons en saison. La moitié des fournitures vétérinaires livrées a été mise à la disposition des utilisateurs finals dans les dispensaires de district, et l'autre doit être distribuée d'ici à la fin de février. La distribution des intrants aux utilisateurs finals a débuté et se chiffre actuellement à 210 000 dollars. Il est prévu que le taux de distribution augmente considérablement le mois prochain, la plupart des intrants en saison se trouvant actuellement dans les points d'entreposage à partir desquels ils sont distribués aux utilisateurs finals. Dans les trois provinces du nord, l'arrivée et la distribution de fournitures agricoles se sont intensifiées. Outre que des intrants essentiels pour la campagne d'hiver sont arrivés à temps, des vaccins ont pu être distribués en quantité suffisante pour inoculer bovins, ovins et caprins contre un certain nombre de maladies.

Équité

73. Quelque 3 millions d'hectares de terres arables sur 6 750 000 sont actuellement exploités dans les 15 provinces du centre et du sud. Les utilisateurs finals sont classés en petits exploitants (moins de 1,5 hectare), exploitants moyens (1,5 à 25 hectares) et gros exploitants (jusqu'à 250 hectares). Plus de 70 % des 300 000 exploitants en activité, selon les estimations, sont de petites exploitations. Trente pour cent des articles autorisés sont destinés aux grosses et moyennes exploitations, 33 % du reste

/...

devant aller aux premières et 66 % aux deuxièmes. Le Ministère de l'agriculture a établi ses plans de distribution des intrants sur la base d'un certain nombre de critères. L'objectif du secteur agricole est de maximiser la production en vue d'accroître les disponibilités sur le marché intérieur et de permettre aux petits exploitants de subvenir à leurs besoins. Le type de cultures, la superficie cultivée et le nombre de têtes de bétail sur pied constituent les éléments déterminant la proportion dans laquelle les intrants livrés sont attribués à chaque province. La priorité d'achat est fondée sur les coefficients de productivité pour les gros exploitants. La distribution des intrants aux petits exploitants se fait sur la base du principe du "premier venu, premier servi". Nombre de petits producteurs ne sont pas capables, soit parce qu'ils n'exploitent pas une superficie suffisante, soit parce que les connaissances nécessaires leur font défaut, d'augmenter la productivité au moyen des intrants susmentionnés. Chez ceux des agriculteurs qui peuvent efficacement tirer parti des subventions, les écarts de rendement sont considérables, la production allant de 600 à 2 000 kilogrammes par hectare suivant l'expérience de l'intéressé et les moyens technologiques dont il dispose. Un certain nombre d'articles, y compris des pulvérisateurs au sol de 100 et 400 litres et des fournitures vétérinaires ont été livrés aux utilisateurs finals pour l'actuelle campagne d'hiver. La distribution et la mise en circulation des intrants ont jusqu'à présent été assurées en conformité avec les plans d'attribution.

Adéquation

74. À moins que la production agricole ne soit suffisamment augmentée pour que puissent être atteints les niveaux nutritionnels requis, il ne sera répondu qu'à 10 % environ des besoins. On estime qu'il faudrait remplacer 20 % des 60 000 tracteurs et moissonneuses-batteuses, ce qui reviendrait à 350 millions de dollars. Les 11 millions de dollars autorisés pour les phases I et II représentent moins de 3 % de ce montant. Le coût des pièces détachées nécessaires pour remettre en état tracteurs et moissonneuses-batteuses est estimé à 35 millions de dollars. Les 5,5 millions de dollars autorisés pour les phases I et II représentent moins de 20 % de ce montant. En ce qui concerne la protection des cultures, on estime que les livraisons de produits agrochimiques autorisées pour les phases I et II permettront de traiter 250 000 à 500 000 hectares de terres arables suivant la mesure dans laquelle interviendront un certain nombre de variables, dont le climat, la superficie exploitée, l'ampleur des infestations et les méthodes de traitement. On ne protégera ainsi, dans le meilleur des cas, que 18 % des 2 760 000 hectares consacrés chaque année, suivant les estimations, aux principales cultures céréalières et maraîchères. Le coût des pièces détachées nécessaires pour remettre en état les 30 hélicoptères servant à la pulvérisation agricole s'élève à 15 millions de dollars par saison. Les 3,5 millions de dollars autorisés pour la phase I ne permettront de remettre en état que six de ces appareils. Les montants autorisés pour les phases I et II n'ont en outre permis de répondre qu'à 10 % des besoins en matériel de pulvérisation au sol et d'irrigation.

75. Il importe de bien mesurer la gravité de l'effondrement du sous-secteur vétérinaire. L'élevage n'est plus soumis à un contrôle vétérinaire efficace. Le programme d'insémination artificielle a été interrompu en raison du manque de chambres frigorifiques dans les cliniques vétérinaires, d'une part, et de la privatisation des centres de sélection, de l'autre. Aussi nombreuses qu'elles

/...

soient, les cliniques vétérinaires du secteur privé ne peuvent suppléer l'Office vétérinaire iraquien. On notera, à titre d'exemple, que l'incidence de l'entérotaxémie ovine et caprine n'avait jamais été aussi forte qu'elle est actuellement. L'achat des vaccins nécessaires permettra à l'Office vétérinaire de faire face au problème. Bien que les besoins du sous-secteur soient estimés à 80 millions de dollars pour 1998, l'ONU ne dispose guère d'éléments d'information concernant le volume des ressources mobilisées à ce titre par le Gouvernement iraquien; cela étant, les 6 millions de dollars autorisés pour les phases I et II permettront de satisfaire un peu plus de 7 % des besoins totaux. Dans mon rapport complémentaire au Conseil de sécurité (S/1998/90), j'ai recensé un certain nombre de domaines dans lesquels une action s'impose et ai proposé une série de projets visant des objectifs clairement circonscrits, dont l'exécution permettra de beaucoup mieux répondre aux besoins en accroissant la production intérieure et en faisant entrer davantage de produits agricoles locaux dans la ration alimentaire.

76. Des approvisionnements d'un montant total de 36,4 millions de dollars sur les 48 millions de dollars autorisés pour les phases I et II doivent encore être livrés, y compris 24,2 millions de dollars en machines agricoles, 8 millions de dollars en produits agrochimiques et 4,2 millions de dollars en fournitures vétérinaires. Un plus grand nombre de petits et de gros agriculteurs bénéficieront en outre de l'augmentation de 75 % du volume des intrants mis en circulation lorsque ceux-ci seront distribués. La distribution des intrants sera assurée selon les mêmes critères que ceux qui sont appliqués pour les intrants se trouvant déjà dans le pays. L'accroissement des livraisons n'entraînera pas d'augmentation du nombre des observateurs, les points de distribution demeurant inchangés. La première étude d'impact pourra être effectuée lors des prochaines récoltes, d'avril à juin 1998.

F. Éducation

Efficacité

77. Des fournitures d'un montant de 16 220 915 dollars, soit 88 % de la valeur totale des contrats passés pour les phases I et II, demeurent à livrer dans le centre et le sud. Il a donc été difficile d'évaluer l'efficacité du programme à ce jour. Qui plus est, le Ministère de l'éducation n'a pu commencer de monter 30 704 pupitres scolaires du fait que certains seulement des éléments sont arrivés. Les observateurs de l'UNICEF et de l'UNESCO ont confirmé, en revanche, que les registres d'entrepôt étaient en place dans les 15 provinces du centre et du sud. Ils ont également confirmé que la distribution de matériels destinés à la remise en état des écoles se poursuivait, encore que des retards aient été enregistrés du fait de l'insuffisance des moyens de transport dont dispose le Ministère de l'éducation. Les enquêtes initiales auxquelles il a été procédé dans les provinces du nord montrent que le taux d'inscription dans les écoles a augmenté de 17 % depuis la mise en train du programme humanitaire. Au cours de la période à l'examen, la distribution des fournitures a cependant été retardée par des hostilités et par la rigueur de l'hiver, qui ont les unes et l'autre rendu impossible l'accès à certains endroits.

/...

Équité

78. Pour ce qui est de la distribution des matériels destinés à la remise en état des écoles, la priorité sera accordée aux établissements du centre et du sud du pays auquel il importe qu'une assistance soit apportée d'urgence. Il sera procédé à une étude comparative de l'état des écoles avant et après la remise en état lorsque la distribution aura été menée à bien. Dans les provinces du nord (Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh), l'UNICEF fait porter le plus gros de son action sur les écoles primaires et a maintenant reçu 38 % environ des articles commandés pour la phase I; les observateurs internationaux ont indiqué que la distribution était équitable.

Adéquation

79. Selon les estimations du Ministère de l'éducation, les 24 millions de dollars autorisés pour le centre et le sud au titre des phases I et II ne permettront de satisfaire que 14 % des besoins les plus urgents dans ce secteur : un montant total de quelque 170 millions de dollars serait en effet nécessaire pour assurer la remise en état immédiate de l'infrastructure de 7 550 écoles (enseignement préscolaire, primaire et secondaire), ainsi que l'approvisionnement en articles essentiels de 4 millions d'élèves et la distribution de fournitures scolaires. Le matériel commandé à ce jour, pour les phases I et II ne bénéficiera qu'à 2 250 écoles. Qui plus est, 1,5 million de pupitres sont nécessaires, mais il n'en sera fourni que 50 954 au titre de la phase I, dont 6 750 seulement sont arrivés. Le montant de 12 millions de dollars autorisé au titre de la phase III ne permettra de répondre qu'à 7 % des besoins immédiats recensés. L'UNICEF et l'UNESCO estiment que quelque 25,7 millions de dollars sont nécessaires pour assurer la formation d'enseignants et la distribution de matériels didactiques, de fournitures scolaires et de matériels pour presses d'imprimerie dans les province du nord d'Arbil et Souleimaniyeh. On estime que les 2,7 millions de dollars autorisés au titre des phases I et III pour la remise en état et la construction de 117 écoles primaires ne permettront à l'UNESCO de satisfaire que 8 % des besoins dans ce domaine. Pour ce qui est du mobilier scolaire, l'UNESCO répondra aux besoins de 43 % environ des élèves des établissements d'enseignement primaire et moyen en assurant la fabrication de plus de 100 000 pupitres scolaires.

80. Des fournitures d'une valeur de 16,2 millions de dollars, soit 88 % de la valeur totale des contrats passés pour les phases I et II, doivent encore être livrées dans le centre et le sud. Dans les trois provinces du nord, des fournitures d'une valeur de 15 millions de dollars, soit 80 % du montant total des contrats passés pour les deux phases, doivent encore être livrées. Les articles escomptés au titre des phases I et II sont destinés, pour une large part, à la remise en état des imprimerie d'Arbil et Souleimaniyeh, y compris l'installation d'une presse et l'approvisionnement en articles divers. La valeur de ces projets s'élève à 7,5 millions de dollars au total, soit 40,1 % du montant autorisé pour les phases I et II. La nécessité d'effectuer des études préalables et de définir les besoins précis à satisfaire au titre de la remise en état des installations et de la fourniture de presses a retardé la passation des commandes et l'engagement des fonds.

/...

VIII. OBSERVATIONS

81. En application du paragraphe 7 de la résolution 1143 (1997), j'ai soumis au Conseil de sécurité le 1er février 1998 mon rapport complémentaire (S/1998/90) contenant des recommandations relatives aux moyens d'améliorer la mise en oeuvre du programme d'assistance humanitaire ainsi qu'aux ressources supplémentaires nécessaires pour répondre aux besoins prioritaires de la population iraquienne. Je me félicite que le Conseil ait adopté la résolution 1153 (1998) du 20 février 1998 à l'appui des recommandations formulées dans mon rapport, touchant notamment l'augmentation, jusqu'à concurrence de 5 milliards 256 millions de dollars, sur une période de 180 jours, des fonds allant au financement du programme.

82. On rappellera que le Gouvernement iraquien a fait savoir que la capacité opérationnelle de l'Iraq pouvait limiter les exportations de pétrole sur une période de 180 jours à l'équivalent d'un montant maximal de 4 milliards de dollars. Le Gouvernement iraquien s'est déclaré prêt à recevoir un groupe d'experts, conformément au paragraphe 12 de la résolution 1153 (1998), qui l'aiderait à déterminer précisément sa capacité d'exportation de pétrole et de produits pétroliers. Des dispositions sont prises en vue de l'arrivée du groupe en Iraq le 10 mars 1998 ou aux alentours de cette date, et je ferai rapport au Conseil sur les conclusions du groupe dès qu'elles auront été définitivement arrêtées.

83. Je me félicite également de la décision que le Comité créé par la résolution 661 (1990) a prise, comme il l'indique dans son rapport au Conseil du 30 janvier 1998 (S/1998/92), de préciser ses méthodes de travail et de les rendre plus claires. Grâce aux décisions du Conseil et du Comité, s'ajoutant aux mesures que j'ai déjà prises au Secrétariat (S/1998/90, par. 52 et 53), j'ose croire que l'approbation des demandes et la livraison des fournitures humanitaires au peuple iraquien s'effectueront de façon plus rapide.

84. Le 23 février, à Bagdad, je me suis longuement entretenu avec le Vice-Président de la République d'Iraq, M. Taha Yasin Ramadan, de l'ensemble du programme, ainsi que de l'application de la résolution 1153 (1998), en la présence également du Ministre des affaires étrangères, M. Mohammed Said Al-Sahaf, du Ministre du pétrole, le général Amer Rashid et du représentant de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Nizar Hamdoon. La réunion s'est déroulée dans une atmosphère franche, positive et constructive. Dans la lettre qu'il m'a adressée le 25 février 1998, le Ministre des affaires étrangères réaffirmait l'engagement pris par son gouvernement de coopérer effectivement et de bonne foi avec le Secrétaire général et ses assistants en vue de la mise en oeuvre rapide du programme humanitaire.

85. Le 2 mars, j'ai invité le Ministre des affaires étrangères à se rendre à New York aussitôt que possible pour entamer les discussions sur le programme en général et sur l'application de la résolution 1153 (1998) en particulier. Je me félicite de la prompte et positive réponse du Ministre. Il est prévu que les discussions commencent le lundi 9 mars.

/...

86. J'ai espoir que la résolution 1153 (1998) renforcera la coopération entre le Gouvernement iraquien et l'Organisation des Nations Unies pour le plus grand profit de l'ensemble de la population de l'Iraq.

ANNEXE I

Produits alimentaires : arrivée, distribution et stock, au 15 février 1998 et rations utilisées

(En kilogrammes)

Produit	Total des arrivées en Iraq	Quantités distribuées dans les provinces au 14 février 1998	Stocks disponibles	Rations prévues	
				Gouvernement iraquien	Résolution 986 (1995)
Blé	2 646 769	2 423 122	223 647	7,00	9,00
Riz	606 457	497 967	108 490	1,25	2,50
Margarine d'origine végétale	243 896	192 655	51 242		1,00
Légumineuses	198 396	171 350	27 046	0,75	1,00
Sel	23 939	21 971	1 968	0,50	0,15
Lait maternisé	9 546	9 144	402	0,10	2,70
Sucre	457 939	362 107	95 832	1,80	2,00
Thé	23 505	22 298	1 207		0,15
Savon de toilette	52 731	41 238	11 493	0,15	0,25
Détergent	62 697	57 927	4 770	0,25	0,35
Total	4 325 875	3 799 778	526 097		

Voir l'annexe II pour les rations utilisées pendant la période couverte par le rapport.

ANNEXE II

Panier de produits alimentaires distribué par mois du 19 novembre 1997 au 19 février 1998

ANNEXE III

Fournitures médicales reçues au 15 février 1998

(En millions de dollars des États-Unis)

ANNEXE IV

Observations effectuées par l'ONU concernant tous les secteurs
du 16 novembre 1997 au 15 février 1998

Institution	Observations par secteur						
	Produits alimentaires	Fournitures médicales	Agriculture	Électricité	Eau et assainissement	Éducation	Total
Groupe d'observation par région géographique	3 445	268	5	5	12	—	3 735
UNICEF	—	—	—	—	401	150**	551
OMS	—	1 027	—	—	—	—	1 027
PAM*	58 994	—	—	—	—	—	58 994
FAO	—	—	143	—	—	—	143
UNESCO	—	—	—	—	—	7	7
PNUD/Département des affaires économiques et sociales	—	—	—	63	—	—	63
Total	62 439	1 295	148	68	413	157	64 520

* Dont 57 465 observations par des assistants nationaux.

** Dans les provinces du nord.

ANNEXE V

Observations effectuées par des observateurs internationaux du 15 novembre 1997 au 15 février 1998

Province	Secteur alimentaire		Secteur médical		Nombre total d'observations tous secteurs		
	GOU*	PAM	GOU*	OMS	Par régions géographiques	Par secteurs	Total cumulatif
Ninewa	170	97	14	45	184	142	326
Tameem	321	79	17	43	338	122	460
Bagdad	544	350	39	95	583	445	1 028
Salah Al-Din	251	70	15	34	266	104	370
Diyala	161	97	27	94	188	191	379
Anbar	153	68	10	38	163	106	269
Babylone	271	165	17	48	288	213	501
Karbala	187	77	10	4	197	81	278
Najaf	190	89	18	43	208	132	340
Qadissiya	155	54	13	27	168	81	249
Muthanna	115	48	9	16	124	64	188
Bassorah	227	103	13	35	240	138	378
Missan	153	40	9	21	162	61	223
Thi-Qar	145	62	9	13	154	75	229
Wassit	156	83	23	29	179	112	291
Total partiel (centre/sud)	3 199	1 482	243	585	3 442	2 067	5 509
Dohouk	57	8	6	131	63	139	202
Arbil	91	39	8	208	99	247	346
Souleimaniyeh	98	0	11	103	109	103	212
Total partiel (nord)	246	47	25	442	271	489	760
Total, Iraq	3 445	1 529	268	1 027	3 713	2 556	6 269

* Groupe d'observation par région géographique.

ANNEXE VI

Observations effectuées pour les produits alimentaires du 16 novembre 1997 au 15 février 1998

Province	Silos			Minoteries			Entrepôts			Agents chargés de l'alimentation			Population			Nombre d'observations		
	Nombre existant	Nombre d'observations		Nombre existant	Nombre d'observations		Nombre existant	Nombre d'observations		Nombre existant	Nombre d'observations		Nombre existant	Nombre d'observations		Total		
		GOU*	PAM		GOU*	PAM		GOU*	PAM		GOU*	PAM		GOU*	PAM	GOU*	PAM	Total cumulatif
Ninewa	2	3	22	4	22	41	1	3	11	5 779	91	6	2 035 683	51	17	170	97	267
Tameem	1	1	13	5	5	51	1	3	13	1 567	62	0	752 016	250	2	321	79	400
Bagdad	3	6	39	30	52	241	4	11	52	14 598	172	0	5 485 587	303	18	544	350	894
Salah Al-Dhin	1	2	13	4	7	42	1	2	13	1 676	79	0	791 903	161	2	251	70	321
Diyala	1	2	13	8	16	69	1	3	13	2 334	76	0	1 071 444	64	2	161	97	258
Anbar	1	2	13	4	8	40	1	3	13	2 037	53	0	1 049 918	87	2	153	68	221
Babylone	1	2	13	16	22	127	1	3	13	2 579	74	4	1 175 026	170	8	271	165	436
Karbala	1	2	13	4	8	49	1	2	13	1 317	73	0	615 934	102	2	187	77	264
Najaf	1	2	13	4	8	49	1	2	13	1 246	68	4	760 797	110	10	190	89	279
Qadissiya	1	2	13	2	4	26	1	3	13	1 214	39	1	746 224	107	1	155	54	209
Muthanna	1	1	11	2	5	22	1	3	11	791	36	0	445 920	70	4	115	48	163
Bassorah	1	2	10	9	18	78	1	4	10	5 568	60	1	1 610 629	143	4	227	103	330
Missan	1	2	10	2	4	20	1	3	10	1 228	61	0	653 172	83	0	153	40	193
Thi-Qar	2	4	20	4	8	32	1	5	10	2 096	28	0	1 231 332	100	0	145	62	207
Wassit	2	4	26	3	6	37	1	4	13	1 834	77	3	774 628	65	4	156	83	239
Total partiel (centre/sud)	20	37	242	101	193	924	18	54	221	45 864	1 049	19	19 200 213	1 866	76	3 199	1 482	4 681
Dohouk	—	—	—	—	—	—	2	0	—	n.d.	20	4	642 340	37	4	57	8	65
Arbil	—	—	—	—	—	—	2	0	—	n.d.	20	17	997 896	71	22	91	39	130
Souleimaniyeh	—	—	—	—	—	—	2	0	—	n.d.	25	0	1 291 919	73	0	98	0	98
Total partiel (nord)	—	—	—	—	—	—	6	0	—	n.d.	65	21	2 932 155	181	26	246	47	293
Total général	20	37	242	101	193	924	24	54	221	45 864	1 114	40	22 132 368	2 047	102	3 445	1 529	4 974

* Groupe d'observation par région géographique.

ANNEXE VII

Observations effectuées pour les fournitures médicales du 16 novembre 1997 au 15 février 1998

	Entrepôts				Hôpitaux				Centres de santé				Centres spéciaux				Pharmacies dispensaires privées				Nombre d'observations			
	Nombre existant	Nombre d'observations		Nombre existant	Nombre d'observations		Nombre existant	Nombre d'observations		Nombre existant	Nombre d'observations		Nombre existant	Nombre d'observations		Nombre existant	Nombre d'observations		GOU*	OMS	GOU*	OMS	Total	
		GOU*	OMS		GOU*	OMS		GOU*	OMS		GOU*	OMS		GOU*	OMS		GOU*	OMS					GOU*	OMS
Province	2	8	2	2	13	3	4	112	0	36	3	0	0	238	3	3	14	45	59					
Ninewa	1	2	5	4	56	0	25	3	0	0	111	2	9	17	43	60								
Tameem	3	11	25	16	28	38	24	16	0	3	1 458	0	5	39	95	134								
Bagdad	1	6	2	6	70	0	21	2	0	1	97	1	5	15	34	49								
Salah Al-Din	1	7	7	8	57	1	53	2	0	1	103	5	23	27	94	121								
Diyala	1	3	11	10	7	8	19	1	0	0	111	0	0	10	38	48								
Anbar	1	6	2	8	63	0	35	6	0	1	148	1	7	17	48	65								
Babylone	1	2	2	5	23	0	0	4	1	0	74	0	0	10	4	14								
Karbala	1	5	3	5	37	0	25	2	1	0	96	2	10	18	43	61								
Najaf	1	5	3	6	45	0	16	1	0	0	62	1	3	13	27	40								
Qadissiyya	1	4	2	4	24	0	7	0	0	1	44	2	0	9	16	25								
Muthama	1	6	2	10	7	2	21	3	0	5	142	0	5	13	35	48								
Bassorah	1	4	1	7	27	0	5	0	0	0	50	0	12	9	21	30								
Missan	2	4	1	6	63	0	10	0	0	0	72	0	0	9	13	22								
Thi-Qar	2	5	2	5	32	0	15	2	1	5	67	2	2	23	29	52								
Wassit	20	78	70	113	898	1	312	45	3	17	2 873	19	84	243	585	828								
Total partiel (centre/sud)	1	1	5	6	73	1	110	n.d.	0	0	n.d.	0	0	6	131	137								
Johouk	1	1	5	12	5	45	155	n.d.	0	3	n.d.	1	0	8	208	216								
Arbil	1	3	5	11	225	0	83	n.d.	0	1	n.d.	0	0	11	103	114								
Souleimaniyeh	3	5	15	29	407	2	348	n.d.	0	4	n.d.	1	0	25	442	467								
Total partiel (nord)	23	83	85	142	1 305	3	660	45	3	21	2 873	20	84	268	1 027	1 295								
Total général																								

* GOU = Groupe d'observation par région géographique.

ANNEXE VIII

État des demandes au titre de la phase I au 15 février 1998

(En millions de dollars des États-Unis)

Secteur	Allocation	Demandes reçues		Demandes distribuées		Demandes approuvées		Demandes en attente		Demandes dans la filière		Demandes bloquées
		Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	
53 %												
Produits alimentaires ^a	902,45	186	934,18	186	934,18	161	925,06	1	9,13	—	—	12
Fournitures médicales ^a	210,00	547	222,68	544	220,07	488	220,07	—	—	3	2,60	14
Eau et assainissement	24,00	29	22,89	29	22,89	29	22,89	—	—	—	—	—
Électricité	36,00	107	37,40	105	36,71	88	35,59	2	1,12	2	0,69	12
Agriculture	24,00	62	23,15	61	22,76	54	22,36	2	0,40	1	0,39	4
Éducation	12,00	12	10,95	12	10,95	8	10,95	—	—	—	—	2
Total	1 208,45	943	1 251,25	937	1 247,56	828	1 236,92	5	10,65	6	3,68	44
13 % ^b												
Produits alimentaires ^c	3,56	8	3,56	8	3,56	8	3,56	—	—	—	—	0
Fourniture médicales ^c	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0
Santé	10,10	132	9,78	132	9,78	132	9,78	—	—	—	—	0
Eau et assainissement	20,20	31	20,13	31	20,13	31	20,13	—	—	—	—	0
Électricité	23,27	87	23,27	87	23,27	87	23,27	—	—	—	—	0
Agriculture	20,15	7	20,15	7	20,15	7	20,15	—	—	—	—	0
Éducation	15,15	28	14,95	28	14,95	28	14,95	—	—	—	—	0
Nutrition	5,00	10	4,95	10	4,95	10	4,95	—	—	—	—	0
Réinstallation	12,00	1	12,00	1	12,00	1	12,00	—	—	—	—	0
Déminage	2,50	8	2,50	8	2,50	8	2,50	—	—	—	—	0
Enquête épidémiologique	0,30	1	0,30	1	0,30	1	0,30	—	—	—	—	0
Total	112,23	313	111,59	313	111,59	313	111,59	0	0,00	0	0,00	0
Total, phase I	1 320,68	1 256	1 362,84	1 250	1 359,15	1 141	1 348,51	5	10,65	6	3,68	44

^a Y compris la valeur des articles dont l'achat doit se faire conjointement au titre du compte 53 % et du compte 13 %.

^b Couvre les montants indiqués dans les demandes et une composante en espèces.

^c Ne comprend que les achats à effectuer par des organismes des Nations Unies au titre du compte 13 % (achats non conjoints).

ANNEXE IX

État des demandes au titre de la phase II au 15 février 1998

(En millions de dollars des États-Unis)

Secteur	Allocation	Demandes reçues		Demandes distribuées		Demandes approuvées		Demandes en attente		Demandes dans la filière		Demandes bloquées
		Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	
53 %												
Produits alimentaires ^a	904,11	218	925,25	210	912,63	192	909,02	4	2,19	10	14,03	—
Fournitures médicales ^a	209,75	264	225,38	251	217,64	214	189,17	19	23,58	24	12,63	—
Eau et assainissement	24,17	24	20,17	24	20,17	23	19,28	1	0,89	—	—	—
Électricité	36,00	34	44,70	28	41,96	25	40,36	1	1,15	8	3,19	—
Agriculture	24,00	34	21,12	33	21,01	28	19,37	4	1,01	2	0,74	—
Éducation	12,00	16	11,27	14	10,72	12	10,58	1	0,14	2	0,54	1
Total	1 210,03	590	1 247,89	560	1 224,13	494	1 187,78	30	28,96	46	31,13	1
13 % ^b												
Produits alimentaires ^c	1,89	4	1,89	4	1,89	4	1,89	—	—	—	—	—
Fourniture médicales ^c	0,25	—	0,25	—	0,25	—	0,25	—	—	—	—	—
Santé	10,00	75	9,98	75	9,98	75	9,98	—	—	—	—	—
Eau et assainissement	20,00	69	19,85	69	19,85	65	18,17	—	—	4	1,68	—
Électricité	19,30	27	18,97	27	18,97	27	18,97	—	—	—	—	—
Agriculture	26,00	4	26,00	4	26,00	4	26,00	—	—	—	—	—
Éducation	15,30	34	14,87	34	14,87	34	14,87	—	—	—	—	—
Nutrition	8,90	18	8,55	18	8,55	18	8,55	—	—	—	—	—
Réinstallation	6,00	1	5,14	1	5,14	1	5,14	—	—	—	—	—
Déminage	2,00	2	0,45	2	0,45	2	0,45	—	—	—	—	—
Enquête épidémiologique	1,00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	110,64	234	105,95	234	105,95	230	104,27	0	0,00	4	1,68	0
Total, phase II	1 320,67	824	1 353,84	794	1 330,08	724	1 292,05	30	28,96	50	32,81	1

^a Y compris la valeur des articles dont l'achat doit se faire conjointement au titre du compte 53 % et du compte 13 %.

^b Couvre les montants indiqués dans les demandes et une composante en espèces.

^c Ne comprend que les achats à effectuer par des organismes des Nations Unies au titre du compte 13 % (achats non conjoints).

ANNEXE X

État des demandes au titre de la phase III au 15 février 1998

(En millions de dollars des États-Unis)

Secteur	Allocation	Demandes reçues		Demandes distribuées		Demandes approuvées		Demandes en attente		Demandes dans la filière		Demandes bloquées
		Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	
53 %												
Produits alimentaires ^a	904,34	40	363,79	33	296,05	23	131,59	—	—	16	232,20	—
Fournitures médicales ^a	199,72	1	0,77	1	0,77	—	—	—	—	1	0,77	—
Eau et assainissement	24,17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Électricité	35,50	1	0,25	—	—	—	—	—	—	1	0,25	—
Agriculture	24,00	1	6,22	1	6,22	—	—	—	—	1	6,22	—
Éducation	12,00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	1 199,73	43	371,03	35	303,04	23	131,59	0	0,00	19	239,44	0
13 % ^b												
Produits alimentaires ^c	1,67	—	1,38	—	1,38	—	1,38	—	—	—	—	—
Fourniture médicales ^c	0,28	—	0,10	—	0,10	—	—	—	—	—	—	—
Santé	10,00	—	0,98	—	0,98	—	0,98	—	—	—	—	—
Eau et assainissement	20,00	—	4,28	—	4,28	—	4,28	—	—	—	—	—
Électricité	26,00	—	3,36	—	3,36	—	3,36	—	—	—	—	—
Agriculture	26,00	—	0,75	—	0,75	—	0,75	—	—	—	—	—
Éducation	15,00	—	2,18	—	2,18	—	2,18	—	—	—	—	—
Nutrition	10,00	12	6,94	12	6,94	—	6,94	—	—	—	—	—
Réinstallation	11,00	—	9,54	—	9,54	—	9,54	—	—	—	—	—
Déminage	1,00	—	0,83	—	0,83	—	0,83	—	—	—	—	—
Total	120,95	12	30,34	12	30,34	0	30,24	0	0,00	0	0,00	0
Total, phase III	1 320,68	55	401,37	47	333,38	23	161,83	0	0,00	19	239,44	0

^a Y compris la valeur des articles dont l'achat doit se faire conjointement au titre du compte 53 % et du compte 13 %.

^b Couvre les montants indiqués dans les demandes et une composante en espèces.

^c Ne comprend que les achats à effectuer par des organismes des Nations Unies au titre du compte 13 % (achats non conjoints).

ANNEXE XI

État des demandes — Total cumulatif pour les trois phases — au 15 février 1998

(En millions de dollars des États-Unis)

Secteur	Allocation	Demandes reçues		Demandes distribuées		Demandes approuvées		Demandes en attente		Demandes dans la filière		Demandes bloquées
		Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	
53 %												
Produits alimentaires ^a	2 710,90	444	2 223,22	429	2 142,86	376	1 965,67	5	11,32	26	246,23	12
Fournitures médicales ^a	619,47	812	448,83	796	438,48	702	409,24	19	23,58	28	16,00	14
Eau et assainissement	72,34	53	43,06	53	43,06	52	42,17	1	0,89	0	0,00	0
Électricité	107,50	142	82,35	133	78,67	113	75,95	3	2,27	11	4,13	12
Agriculture	72,00	97	50,49	95	49,99	82	41,73	6	1,41	4	7,35	4
Éducation	36,00	28	22,22	26	21,67	20	21,53	1	0,14	2	0,54	3
Total	3 618,21	1 576	2 870,17	1 532	2 774,73	1 345	2 556,29	35	39,61	71	274,25	45
13 % ^b												
Produits alimentaires ^c	7,12	12	6,83	12	6,83	12	6,83	0	0,00	0	0,00	0
Fourniture médicales ^c	0,53	0	0,35	0	0,35	0	0,25	0	0,00	0	0,00	0
Santé	30,10	207	20,74	207	20,74	207	20,74	0	0,00	0	0,00	0
Eau et assainissement	60,20	100	44,26	100	44,26	96	42,58	0	0,00	4	1,68	0
Électricité	68,57	114	45,60	114	45,60	114	45,60	0	0,00	0	0,00	0
Agriculture	72,15	11	46,90	11	46,90	11	46,90	0	0,00	0	0,00	0
Éducation	45,45	62	32,00	62	32,00	62	32,00	0	0,00	0	0,00	0
Nutrition	23,90	40	20,44	40	20,44	28	20,44	0	0,00	0	0,00	0
Réinstallation	29,00	2	26,68	2	26,68	2	26,68	0	0,00	0	0,00	0
Déminage	5,50	10	3,78	10	3,78	10	3,78	0	0,00	0	0,00	0
Enquête épidémiologique	0,30	1	0,30	1	0,30	1	0,30	0	0,00	0	0,00	0
Réserve	1,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Total	343,82	559	247,88	559	247,88	543	246,10	0	0,00	4	1,68	0
Total général	3 962,03	2 135	3 118,05	2 091	3 022,61	1 888	2 802,39	35	39,61	75	275,93	45

^a Y compris la valeur des articles dont l'achat doit se faire conjointement au titre du compte 53 % et du compte 13 %.

^b Couvre les montants indiqués dans les demandes et une composante en espèces.

^c Ne comprend que les achats à effectuer par des organismes des Nations Unies au titre du compte 13 % (achats non conjoints).